

Assurance & Protection
Épargne & Retraite

abeille
ASSURANCES

 RAPPORT 2021

Abeille IARD & Santé



ABEILLE IARD & SANTE

*Société anonyme d'assurances Incendie, Accidents et Risques Divers
au capital social de 178 771 908,38 euros
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 13 rue du Moulin Bailly - 92270 Bois-Colombes
306 522 665 RCS Nanterre*

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 7 JUIN 2022

Exercice 2021

Au 31 décembre 2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Philippe Michel LABROSSE	Président
Christophe BOURNIT	
Catherine SAAB	
Béatrice TULPIER	Administrateur représentant les salariés
Elisabeth AUBINEAU	
Bertrand DELIGNON	

DIRECTION GENERALE

Christophe BOURNIT	Directeur général
Catherine SAAB	Directeur général délégué

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale mixte pour vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice 2021, soumettre à votre approbation les comptes annuels au 31 décembre 2021 et plus généralement délibérer sur les différents points inscrits à l'ordre du jour.

I - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'ANNEE 2021

Le 30 septembre 2021, Aviva France a rejoint Aéma Groupe, concrétisant ainsi l'ambition originelle de ses deux fondateurs, Macif et Aésio Mutuelle, de construire un groupe mutualiste de référence en France capable d'offrir la protection la plus large à ses assurés.

Au moment de l'acquisition Philippe Michel Labrosse est nommé en qualité de directeur général d'Aviva France. En outre, suite à son acquisition par Aéma Groupe, Aviva France change de dénomination sociale et devient Abeille Assurances entraînant également le changement de nom de la société Aviva Assurances qui devient **Abeille IARD & Santé**.

Par ailleurs, l'utilisation de la marque Aviva ne sera plus utilisée à terme.

Abeille IARD & Santé propose des solutions d'assurance :

- **Aux clients des agents.**

Abeille IARD & Santé a développé un réseau d'agents, en forte proximité avec ses clients. Depuis la création de la compagnie, les agents généraux conseillent nos clients et leur proposent les produits d'assurance non-vie répondant à leurs attentes et leurs besoins.

Au-delà de la croissance de l'activité, nous orientons, avec succès, la production des agents généraux vers les offres à destination des agriculteurs, des artisans et commerçants et des entreprises. Notre objectif est de valoriser les conseils, le savoir-faire et les offres de services auprès de la clientèle professionnelle.

Les agents distribuent l'ensemble de la gamme de produits d'Abeille IARD & Santé : produits pour les particuliers (Auto, Multirisque Habitation, Responsabilité Civile, Garantie Accident de la Vie, Santé) et pour les professionnels. Pour les agriculteurs, Assurance grêle et Autres risques climatiques sur récoltes. Pour l'ensemble des professionnels et entreprises : Assurances de dommages aux biens, Responsabilité Civile – y compris Responsabilité décennale en construction, Flottes automobiles, Santé des professionnels et Santé Collective.

- **Aux clients de nos courtiers partenaires.**

Abeille IARD & Santé a construit depuis de longues années des liens de proximité avec des courtiers pour distribuer les produits d'assurance construction : Dommage Ouvrage et tous risques chantier, Responsabilité Civile Décennale et Responsabilité Civile pour les professionnels de la construction.

La compagnie a pour ambition de développer les relations avec les courtiers partenaires et d'offrir une proposition en assurance de dommages, à destination des entreprises.

- **En direct : auprès des clients particuliers.**

Les contrats sont distribués sous la marque Eurofil. Il s'agit majoritairement de produits Auto, Multirisque Habitation et Garanties Accident de la Vie.

Notre ambition est d'offrir une couverture d'un bon rapport qualité-prix, des services efficaces et répondant aux attentes de nos clients. Le canal digital est privilégié.

Les clients bénéficient également du support téléphonique d'équipes professionnelles qui leur apportent conseils et assistance tout au long de la vie du contrat.

II - LES OPERATIONS ET L'ACTIVITE DE LA SOCIETE EN 2021

En 2021, Abeille IARD & Santé a connu une croissance forte par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires croît fortement de +5 % à 1,773 milliard d'euros sur l'exercice ce qui s'explique principalement par le dynamisme commercial. Il y a de forte croissance sur tous les réseaux de distribution : le Direct (+6 %), les Agents (+5 %) et le Courtage (+5 %). La bonne tenue de l'activité commerciale se manifeste aussi via :

- Le développement du portefeuille en solde net de contrat ;
- Une augmentation du nombre de clients ;
- Un taux de rétention global qui reste à un niveau élevé à 89 %.

La note C-2 qui figure en annexe des comptes sociaux ventile l'activité selon les catégories réglementaires.

Les données chiffrées qui suivent correspondent à une analyse par marché. Elles ne sont, de ce fait, pas directement comparables avec celles de la note C-2.

(en M€)	2021	2020	Evolution en %
Primes émises			
Agences	1 456	1 385	5%
- Particuliers	592	573	3%
- Entreprises	436	399	9%
- Santé	233	228	2%
- Agricole	195	185	5%
Courtage	167	159	5%
- Entreprises	136	129	5%
- Santé	9	9	0%
- Protection juridique	16	16	0%
- Particuliers	6	5	NS
Direct	148	140	6%
- Particuliers	139	130	7%
- Santé	9	10	-10%
Autres émissions	2	1	NS
Variation des PANE nettes de PAP	0	-1	NS
Acceptations et divers	2	2	0%
Chiffre d'affaires	1 773	1 685	5%

1 - Les risques de particuliers

1.1 Le portefeuille des agents généraux (hors santé)

L'exercice 2021 a encore été marqué par la crise sanitaire mais au 31 décembre 2021, nous assistons à une belle reprise du chiffre d'affaires des affaires nouvelles par rapport à l'exercice précédent de +7,8 % portée par l'auto et la multirisque habitation.

Le réseau Agents Généraux bénéficie toujours d'un beau taux de rétention de l'ordre de 87,3 % (- 0,7 pts par rapport à 2020). Au total, la production nette est toujours positive, tant en nombre de contrats qu'en volume de primes avec +22 000 contrats et +9,5 M€ en 2021 (vs +26 000 contrats et +9,6 M€ en 2020). Cette production nette est également portée tant par l'auto que par la MRH. Elle explique la moitié de la

croissance du chiffre d'affaires, puisque le chiffre d'affaires particulier du réseau agent en 2021 a progressé de 19 M€ (soit une progression de 3 %).

1.2 Le portefeuille Direct

Le portefeuille Direct a connu une très bonne année commerciale sur l'activité direct particulier (Eurofil) avec 110 000 affaires nouvelles signées, au-delà de nos prévisions de développement de +5 %.

L'ensemble des indicateurs commerciaux sont au vert malgré une baisse des prospects de 19 % par rapport à 2020. La production nette est de +23 900 contrats. En 2021, 138 M€ de primes émises en hausse de +4 % par rapport à 2020.

Malgré les bons résultats des produits habitation et protection accident, les résultats techniques en automobile ont souffert d'une charge importante de sinistres graves, (partiellement compensée par une fréquence favorablement orientée) et ont pénalisé les résultats techniques IARD Direct 2021 dans son ensemble.

2 - Les risques des agriculteurs, professionnels et PME

2.1 Le portefeuille des agents généraux

L'année 2021 a été orientée vers un développement choisi sur nos cibles des marchés des professionnels. Sur ces marchés, le réseau agents généraux a connu un développement supérieur à celui qui était attendu au niveau des objectifs commerciaux (le réalisé sur le marché des Pro est de +12 % versus +6 % attendu, il est de +10 % sur le marché agricole versus +5 % attendu et de +17 % sur le marché entreprise versus +6 % attendu).

L'évolution du chiffre d'affaires IARD et Santé Pro s'établit à 720 M€ soit +8 % versus 2020. La croissance du chiffre d'affaires s'explique essentiellement par les belles performances sur le marché de l'Entreprise, l'évolution du chiffre en affaires nouvelles s'établit à 12 M€ soit +16 % versus 2020. Comme pour le marché des particuliers, l'année est encore marquée par une rétention exceptionnelle en nombre de contrats à 88 %, très proche de celle de 2020.

L'année 2021 a été marquée par la mise en place d'un plan de conquête sur le périmètre des professionnels sur des activités cibles et des opérations marketing sont venues en soutien du « plan de Conquête » bâti pour soutenir le développement commercial et le multi-équipement de nos clients.

Sur le périmètre pro-entreprises, les résultats techniques hors graves retrouvent un niveau proche des années précédentes au global dans un contexte d'augmentation des coûts moyens. Certains périmètres restent néanmoins structurellement dégradés et l'intensité des sinistres graves, notamment en Auto du Pro, impactent fortement la sinistralité.

Sur le périmètre Agricole, les résultats du produit Grêle/ARC sur récoltes pèsent sur l'ensemble particulièrement en lien avec l'important épisode de gel du printemps.

2.2 Le portefeuille courtage

Côté courtage dommage, 2021 a été l'année d'une double orientation :

- vers le segment marché intermédiaire en Risques Industriels et RC d'entreprises (+24 % d'AN vs 2020) pour réduire le poids des grands risques coassurés (de 52 % à 15 % des affaires nouvelles) ;
- et vers le courtage en régions (+52 % d'AN vs 2020) pour réduire le poids Grand Courtage National (de 75 % à 46 % des affaires nouvelles).

Après une croissance de 9,2 % en 2020, le chiffre d'affaires est en croissance de 5,6 % en 2021 compte-tenu de la stratégie choisie.

3 - Les risques Santé

En 2021, l'année a été partagée entre le pilotage des évolutions de 2020 (100 % santé, RIA), et la mise en place d'actions pour redynamiser le marché santé.

Sur le marché individuel, un suivi de la résiliation infra-annuelle a été réalisé, même s'il faudra un peu plus de recul pour en confirmer les impacts dans le temps. De la même manière, les impacts du 100 % santé sont suivis de près, en lien avec l'évolution de la consommation liée à la Covid-19 (report de soins...).

En parallèle, des actions ont été menées pour redynamiser la production santé individuelle, notamment sur le segment des particuliers : challenge collaborateurs, diffusion de documents sur les avantages produits, opération de reconquête d'anciens clients santé mais aussi pour fidéliser nos clients particuliers avec un budget de rétention à la main des distributeurs. La téléconsultation a également été proposée pour tous les contrats santé individuelle.

Dans un contexte de crise sanitaire toujours d'actualité et de fragilité de la santé mentale des français, des opérations de remboursement des séances de psychologie ont été mise en œuvre tant en Santé individuelle que collective.

Sur la collective, une nouvelle offre de Prévoyance Collective a été mise en place dans un enjeu de rééquilibrage technique et d'ouverture à de nouvelles CCN (Convention Collective Nationale), pour booster la production et le multi-équipement des clients dommage. En complément de cette offre, un nouvel outil d'aide à la souscription a été mis en place (périmètre Santé et Prévoyance Collective), afin de faciliter et de sécuriser la souscription de la collective.

4 - Le risque Protection juridique

Abeille IARD & Santé est un acteur significatif du marché de l'assurance de protection juridique avec 68 M€ de chiffre d'affaires en croissance de 4,2 % par rapport à 2020 dont +5 % pour le réseau agents qui représente 75 % du chiffre d'affaires.

Les garanties Protection Juridique sont distribuées en « contrat autonome » ou en option à une clientèle tant de particuliers que de professionnels. Elles sont également commercialisées via un réseau de partenariats existants et à développer.

Notre objectif est de favoriser le développement de la DPRSA (Défense Pénale et Recours Suite à Accident)/Protection juridique par un accompagnement fort du réseau notamment sur la cible du marché des professionnels. Nos leviers sont la résolution amiable des litiges ainsi que la digitalisation et la simplification des parcours clients en mode omnicanal.

5 - Les cessions en réassurance

Abeille IARD & Santé se réassure pour céder les risques d'intensité et/ou de fréquence : catastrophes naturelles et climatiques, incendie et risques divers sur les risques présentant des niveaux d'exposition significatifs, Responsabilité Civile, Auto et non-Auto, Responsabilité Civile décennale en construction, Responsabilité des dirigeants et Caution. Les niveaux de rétention et de couverture répondent au niveau d'appétence au risque de la compagnie ainsi qu'à sa stratégie de développement.

Certains traités étaient intégrés dans une couverture commune au groupe Aviva Plc, bénéficiant ainsi de l'effet taille du groupe et des relations privilégiées de celui-ci avec les réassureurs, l'impact se mesurait aussi bien sur le budget que sur les niveaux de couverture.

Du fait de la date d'achat d'Aviva France par Aéma Groupe, les traités qui dépendaient du Groupe ont dû être restructurés et placés en « stand alone » dès la date de closing, c'est-à-dire pour le 1^{er} octobre 2021. Il s'agit des traités CAT et Incendie. Cette situation a eu un impact sur les budgets de réassurance en forte hausse.

De plus un traité de réassurance en quote-part couvrant l'ensemble de nos risques (Quota share reinsurance agreement), appelé traité « Mixer », avait été mis en place à effet du 1^{er} janvier 2016. Ce dispositif de réassurance permettait de mutualiser les risques de toutes les entités participantes. Ce traité signé avec Aviva International Insurance Ltd (All), en quote-part à 50 % se renouvelait annuellement par tacite reconduction et a donc été résilié à effet du 31/12/21.

De nouvelles couvertures de réassurance ont été signées à effet du 31/12/21, avec une quote-part à 25 % QP (quote-part)/LPT (le transfert de portefeuille sinistres).

En 2021, l'activité de la société a également été marquée par une sinistralité quasi exceptionnelle qui s'est manifestée aussi bien par la survenance de sinistres graves que par l'augmentation de la charge des prestations liées aux évènements climatiques.

III - PERSPECTIVES 2022

Après une année 2021 marquée notamment par des éléments non récurrents, Abeille IARD & Santé entend retrouver sa trajectoire de croissance rentable.

Dans un contexte d'incertitudes sanitaires et économiques, Abeille IARD & Santé a pour objectif de maintenir son développement choisi prioritairement sur le marché des professionnels (Commerçant, TPE, Entreprise et Agricole) à travers :

- l'amélioration et le renforcement continu de l'offre ;
- l'expertise des réseaux de distribution ;
- l'accompagnement de ses clients en promouvant notamment la prévention.

Abeille IARD & Santé a également pour ambition de capitaliser sur la profondeur de la gamme de produits d'Abeille Vie pour renforcer le multi-équipement de ses clients en assurance de personnes. Ainsi, le développement sur le marché des particuliers reposera plus particulièrement sur cet objectif.

Par ailleurs, l'amélioration de l'expérience client sur les moments clés de la souscription et de l'indemnisation continue d'être au cœur des priorités d'Abeille IARD & Santé pour l'ensemble de ses clients. Ainsi, Abeille IARD & Santé poursuivra l'amélioration notamment de ses parcours digitaux et le déploiement de nouveaux services à destination de ses clients.

Au sein du Groupe Aéma, Abeille IARD & Santé souhaite jouer un rôle dans la construction d'un groupe leader, en développant les échanges et travaux avec ses homologues des différentes entités.

IV - ELEMENTS COMPTABLES DE L'EXERCICE

1. Le compte de résultat

Le résultat net de l'exercice est une perte de 224,5 M€ en 2021, contre un profit de 34,5 M€ en 2020.

(en M€)	2021	2020	Variation	Evolution
Résultat technique net	-215,6	45,6	-261,2	NS
Résultat non technique	0,6	2,6	-2,0	-76,9%
Résultat exceptionnel	0,0	-4,7	4,7	NS
Participation des salariés	-6,0	-5,0	-1,0	20,0%
Impôt sur les sociétés	-3,5	-4,0	0,5	-12,5%
Résultat de l'exercice	-224,5	34,5	-259,0	NS

La formation du résultat technique

(en M€)	2021	2020	Variation	Evolution
Primes acquises brutes	1 744,9	1 653,5	91,4	5,5%
Produits des placements alloués	33,6	18,2	15,4	84,6%
Charges des sinistres	-1 544,8	-1 227,3	-317,5	25,9%
Autres provisions techniques	-21,8	6,8	-28,6	NS
Frais d'acquisition et d'administration	-409,0	-387,3	-21,7	5,6%
Autres produits techniques nets de charges	13,7	13,1	0,6	4,6%
Résultat technique brut	-183,4	77,0	-260,4	NS
Résultat de la réassurance	-32,2	-31,4	-0,8	2,4%
Résultat technique net	-215,6	45,6	-261,2	NS

Le résultat technique est une perte de -215,6 M€ en 2021 contre un profit de +45,6 M€ en 2020.

Il a été essentiellement impacté par :

- une hausse des primes acquises (+91,4 M€) due notamment à un effet volume, avec une progression du nombre de contrats,
- une progression du résultat financier imputable à une augmentation des plus-values nettes réalisées,
- une charge des sinistres quasi exceptionnelle de 1 544,8 M€ dont la variation de 317,5 M€ s'explique surtout par la survenance de sinistres graves, une dégradation de la sinistralité liée aux événements climatiques tels que la sécheresse et la grêle sur cultures ainsi qu'une revue à la hausse du coût de certains sinistres survenus antérieurement.

L'augmentation des coûts moyens a également induit une charge supplémentaire.

Par ailleurs, les comptes 2020 intégraient l'amélioration de la sinistralité liée au confinement de plusieurs semaines résultant de la crise du Covid-19, soit un impact positif de 51 M€.

En dehors de ces impacts, la variation de la charge sinistre résiduelle est en ligne avec la progression des primes acquises brutes, avec :

- une dotation de la PSNEM (Provision pour Sinistres Non Encore Manifestés) liée entre autres à l'évolution des primes émises Construction mais qui reste quasi stable comparée à l'année précédente,
- une forte dotation de PREC (Provision pour Risques En Cours) quasiment compensée par une reprise de la provision d'égalisation.
- l'application du traité de réassurance Mixer qui a généré un déficit de 16,5 M€. Ce résultat inclut un surcoût de 122,6 M€ lié à la commutation de ce traité ; cette charge comptabilisée en primes cédées correspond à la différence entre 50 % des provisions techniques nettes de réassurance et 50 % des provisions « Best Estimate » Solvabilité II, corrigée du coût du capital.

LES PRIMES

(en M€)	2021	2020	Variation	Evolution
Primes émises	1 772,2	1 686,3	85,9	5,1%
Variation des provisions pour Primes Acquisées Non Emises nettes des Provisions pour Annulation de Primes	0,4	-1,2	1,6	NS
Primes émises nettes de PANE et PAP	1 772,6	1 685,1	87,5	5,2%
Variation des provisions pour Primes Non Acquisées	-27,7	-31,6	3,9	-12,3%
Primes acquises à l'exercice	1 744,9	1 653,5	91,4	5,5%

Le montant des primes émises est de 1 772,2 M€ en 2021, contre 1 686,3 M€ en 2020.
Les primes acquises s'élèvent à 1 744,9 M€ en 2021, soit une variation de +5,5 % par rapport à 2020.

LES PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES AU COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE

Leur montant résulte de l'allocation au compte de résultat technique d'une fraction des produits financiers, déterminée sur la base du rapport « provisions techniques nettes/(provisions techniques nettes + fonds propres) », qui est de 97,7 % en 2021 contre 84,2 % en 2020.

LES SINISTRES

(en M€)	2021	2020	Variation	Evolution
Sinistres payés	-1034,2	-954,4	-79,8	8,4%
Variation de provision de sinistres déclarés	-256,9	-111,8	-145,1	129,8%
Variation de provision de sinistres tardifs	-79,9	0,4	-80,3	NS
Variation de la provision pour sinistres non encore manifestés	-40,1	-40,7	0,6	-1,5%
Charge de sinistres brute hors frais de gestion	-1 411,1	-1 106,5	-304,6	27,5%
Frais de gestion des sinistres de l'exercice	-123,3	-117,1	-6,2	5,3%
Variation des provisions pour frais de gestion des sinistres	-10,4	-3,7	-6,7	NS
Total frais de gestion des sinistres	-133,7	-120,8	-12,9	10,7%
Charge de sinistres frais de gestion inclus	-1 544,8	-1 227,3	-317,5	25,9%

Le rapport comptable « sinistres/primes », qui inclut les effets de la liquidation des exercices antérieurs, est de 88 % en 2021 contre 74 % en 2020.

La charge brute des sinistres, qui comprend les frais de gestion liés au règlement des sinistres, est passée de 1 227,3 M€ en 2020 à 1 544,8 M€ en 2021, soit une augmentation de 25,9 %.

Par ailleurs, les comptes au 31 décembre 2020 intégraient l'amélioration de la sinistralité liée à la crise de la covid-19, soit un impact positif de 51 M€. Hors cet effet, l'évolution de la charge sinistre est de 20,8 %.

LES « AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES » ET LA PROVISION D'EGALISATION

(en M€)	2021	2020	Variation	Evolution
Variation de la provision pour risques en cours	-16,6	11,5	-28,1	NS
Variation de la provision mathématique de rentes	-23,1	-1,0	-22,1	NS
Variation de la provision d'égalisation	17,9	-3,7	21,6	NS
Total des autres provisions techniques	-21,8	6,8	-28,6	NS

L'évolution de la provision mathématique s'explique notamment par la baisse du taux d'actualisation retenu pour le calcul de ces réserves ainsi que la constitution de nouvelles rentes en service.

Quant à la variation de la provision d'égalisation, elle provient essentiellement de l'évolution du résultat technique des risques catastrophes naturelles et attentat.

LES FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION

(en M€)	2021	2020	Variation	Evolution
Commissions d'acquisition	-182,7	-177,4	-5,3	3,0%
Autres charges d'acquisition	-107,4	-108,2	0,8	-0,7%
Variation des frais d'acquisition reportés	-0,9	0,0	-0,9	0,0%
Sous-total des frais d'acquisition	-291,0	-285,6	-5,4	1,9%
Commissions d'administration	-43,5	-41,7	-1,8	4,3%
Autres charges d'administration	-74,5	-60,0	-14,5	24,2%
Sous-total des frais d'administration	-118,0	-101,7	-16,3	16,0%
Total des frais d'acquisition et d'administration	-409,0	-387,3	-21,7	5,6%

Les frais d'acquisition et d'administration résultent de la répartition analytique des frais généraux et des commissions.

Ils affichent, en 2021, une augmentation globale de 5,6 %.

LES AUTRES CHARGES ET AUTRES PRODUITS TECHNIQUES

(en M€)	2021	2020	Variation	Evolution
Autres produits techniques	13,7	13,1	0,6	4,6%
Autres charges techniques	-	-	-	-
Autres produits techniques nets des autres charges techniques	13,7	13,1	0,6	4,6%

Ce poste comprend la fraction des frais généraux et des produits ne concourant pas directement à l'acquisition des contrats, à la gestion des sinistres ou à la gestion des placements.

LE RESULTAT DE LA REASSURANCE

(en M€)	2021	2020	Variation	Evolution
Primes acquises cédées	-1048,3	-864,5	-183,8	21,3%
Sinistres cédés nets de recours	799,6	544,4	255,2	46,9%
Variation de provision de sinistres cédés	22,4	72,9	-50,5	-69,3%
Variation de la provision pour sinistres non encore manifestés	0,0	20,4	-20,4	-100,0%
Sous-total charge sinistres cédée	822,0	637,7	184,3	28,9%
Commissions reçues des réassureurs	194,1	193,0	1,1	0,6%
Variation de la provision mathématique de rentes	0,0	0,5	-0,5	-100,0%
Variation de la provision d'égalisation	0,0	1,9	-1,9	-100,0%
Sous-total des autres provisions techniques	0,0	2,4	-2,4	-100,0%
Charge nette de la réassurance	-32,2	-31,4	-0,8	2,4%

Le résultat de la réassurance est une charge nette de 32,2 M€ en 2021, contre une charge nette de 31,4 M€ en 2020.

La formation du résultat non technique

(en M€)	2021	2020	Variation	Evolution
Résultat financier net des produits alloués au technique	0,8	3,4	-2,6	-76,5%
Autres produits et charges non techniques	-0,2	-0,8	0,6	-75,0%
Résultat non technique	0,6	2,6	-2,0	-76,9%

LES PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS (présentés nets de charges)

(en M€)	2021	2020	Variation	Evolution
Valeurs mobilières	28,0	26,1	1,9	7,3%
Immobilier	7,8	6,4	1,4	21,9%
Autres	-1,3	0,7	-2,0	NS
Sous-total revenus courants	34,5	33,2	1,3	3,9%
Plus-values réalisées nettes	16,2	-6,2	22,4	NS
Frais de gestion des placements	-16,3	-5,5	-10,8	196,4%
Résultat des placements	34,4	21,5	12,9	60,0%
Produits des placements alloués au résultat technique	-33,6	-18,2	-15,4	84,6%
Résultat des placements net des produits alloués au technique	0,8	3,3	-2,6	-76,5%

Les frais de gestion des placements intègrent une charge de 12,2 M€ liée au Mixer, contre une charge de 2,0 M€ en 2020.

Avant allocation au compte technique, le résultat des placements est de +34,4 M€ en 2021, contre +21,5 M€ en 2020.

Cette évolution est principalement liée aux plus-values réalisées nettes (+22,4 M€) ainsi qu'au financier cédé au « Mixer » (-10,2 M€).

LE RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est nul en 2021, contre une perte de 4,7 M€ en 2020. Pour rappel, cette charge correspondait exclusivement à la contribution au fonds de solidarité Covid-19 mis en place par les pouvoirs publics

LA PARTICIPATION DES SALARIES

Ce poste s'élève à 6,0 M€. Il regroupe la participation et l'intéressement des salariés ainsi que les abondements versés par l'entreprise. Il comprend les montants payés au titre de l'exercice précédent et la variation des différentes provisions.

L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Ce poste s'élève à -3,5 M€, contre -4,0 M€ en 2020. Eu égard au résultat fiscal, aucune provision relative à l'impôt sur les sociétés n'a été constituée au titre de l'exercice 2021.

En 2020, la provision enregistrée au titre de l'exercice était de 4,0 M€.

2. Le bilan

Le total du bilan s'élève à 4 716,3 M€, contre 5 002,3 M€ au 31-12-2020, soit une baisse de -5,7 %.

LES PLACEMENTS

(en M€)	31-12-2021	31-12-2020	Variation	Evolution
Terrains	-	-	-	-
Immeubles de placement	53,2	53,8	-0,6	-1,1%
Immeubles d'exploitation	13,2	12,7	0,5	3,9%
Parts de SCI non cotées	186,2	199,9	-13,7	-6,9%
Sous-total terrains et constructions	252,6	266,4	-13,8	-5,2%
Placements dans les entreprises liées ou avec un lien de participation	300,6	0,6	300,0	NS
Actions et autres titres à revenu variable	677,0	662,6	14,4	2,2%
Obligations cotées	1 646,2	1 516,6	129,6	8,5%
Obligations non cotées	12,5	0,0	12,5	NS
Sous-total autres titres en portefeuille	2 335,7	2 179,2	156,5	7,2%
Prêts	0,2	0,3	-	-33,3%
Dépôts auprès établissements de crédit	-	-	-	-
Dépôts chez les cédantes	6,7	7,1	-0,4	-5,6%
Autres placements	1,0	0,9	0,1	11,1%
Total des placements	2 896,8	2 454,5	442,3	18,0%

Les placements au 31 décembre 2021 s'établissent à 2 896,8 M€, contre 2 454,5 M€ au 31 décembre 2020.

Cette évolution provient notamment des placements dans les entreprises liées ou avec un lien de participations (+300 M€) ainsi que des obligations (+142,1 M€).

Les 300 M€ mentionnés ci-dessus correspondent à des obligations émises par la société Macif SAM et souscrites par Abeille IARD & Santé.

Pour mémoire, le bilan au 31 décembre 2020 intégrait des titres mis en pension pour un montant de 11 M€.

LES AUTRES POSTES DE L'ACTIF

(en M€)	31-12-2021	31-12-2020	Variation	Evolution
Créances nées d'opérations d'assurance directe	707,6	692,7	14,9	2,2%
Créances nées d'opérations de réassurance	81,7	9,7	72,0	NS
Autres créances	41,7	31,2	10,5	33,7%
Sous-total des créances	831,0	733,6	97,4	13,3%
Actifs corporels d'exploitation	2,7	2,2	0,5	22,7%
Comptes courants bancaires et caisses	78,3	106,7	-28,4	-26,6%
Sous-total autres actifs	81,0	108,9	-27,9	-25,6%
Frais d'acquisition reportés	93,3	94,2	-0,9	-1,0%
Autres comptes de régularisation	16,4	16,3	0,1	0,6%
Sous-total des comptes de régularisation	109,7	110,5	-0,8	-0,7%
Total des autres postes de l'actif	1021,7	953,0	68,7	7,2%

Les autres postes de l'actif représentent 1 021,7 M€, contre 953,0 M€ à l'ouverture, soit une augmentation de 68,7 M€ (+7,2 %) qui se répartie sur les trois principaux postes suivants :

- les créances nées d'opérations de réassurance : +72,0 M€,
- les créances nées d'opérations d'assurance directe : +14,9 M€,
- les comptes courants bancaires : -28,4 M€.

LES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice et avant affectation de celui-ci, s'élèvent à 20,1 M€, contre 244,5 M€ au 31 décembre 2020.

La variation des capitaux propres résulte des opérations suivantes :

Situation nette à fin décembre 2020 (en M€)		244,5
Variation du capital social		-
Affectation du résultat de l'exercice 2020	-34,5	
Variation du report à nouveau	<u>34,5</u>	
Dividendes versés en 2021		-
Résultat de l'exercice 2021		-224,4
Situation nette à fin décembre 2021		20,1

Les mouvements enregistrés sur les capitaux propres sont principalement liés à l'affectation du résultat 2020, ainsi qu'au résultat de l'exercice en cours.

LES PROVISIONS TECHNIQUES

(en M€)	31-12-2021	31-12-2020	Variation	Evolution
Provisions pour primes non acquises	649,9	622,3	27,6	4,4%
Provisions de sinistres déclarés	2 045,8	1 737,3	308,5	17,8%
Provisions de sinistres tardifs	322,0	242,1	79,9	33,0%
Provisions pour sinistres non encore manifestés	563,4	523,3	40,1	7,7%
Provisions pour frais de gestion des sinistres	59,0	50,6	8,4	16,6%
Sous-total des provisions de sinistres	2 990,2	2 553,3	436,9	17,1%
Prévisions de recours à encaisser	-397,6	-346,6	-51,0	14,7%
Provisions pour frais de gestion des recours	15,7	13,7	2,0	14,6%
Sous-total des prévisions de recours	-381,9	-332,9	-49,0	14,7%
Sous-total des provisions de sinistres nettes de recours	2 608,3	2 220,4	387,9	17,5%
Provisions pour risques en cours	46,5	29,8	16,7	56,0%
Provisions mathématiques de rentes	141,9	118,8	23,1	19,4%
Provisions d'égalisation	29,5	47,4	-17,9	-37,8%
Sous-total des autres provisions techniques	217,9	196,0	21,9	11,2%
Total des provisions techniques brutes de cessions	3 476,1	3 038,7	437,4	14,4%
Primes non acquises cédées	-	-311,1	311,1	-100,0%
Provisions pour risques en cours cédés	-	-15,0	15,0	-100,0%
Provisions pour sinistres cédés	-621,0	-922,7	301,7	-32,7%
Provisions mathématiques cédées	-35,5	-59,4	23,9	-40,2%
Provisions d'égalisation cédées	-	-23,7	23,7	-100,0%
Provisions pour sinistres non encore manifestés	-140,9	-261,7	120,8	-46,2%
Sous-total des provisions techniques cédées	-797,4	-1 593,6	796,2	-50,0%
Total des provisions techniques nettes de cessions	2 678,7	1 445,1	1 233,6	85,4%

Les provisions techniques brutes de cessions s'élèvent à 3 476,1 M€ au 31 décembre 2021, contre 3 038,7 M€ à l'ouverture de l'exercice, soit une augmentation de 14,4 %.

Cette évolution s'explique d'une part par une augmentation des primes non acquises liée à un effet portefeuille et d'autre part, par une hausse des provisions de sinistres à payer induites par la dégradation de la sinistralité.

Le montant des provisions techniques cédées est de 797,4 M€ contre 1 593,6 M€ à l'ouverture, soit une baisse de 796,2 M€.

Cette variation résulte de deux effets :

- la résiliation du traité de réassurance Mixer qui s'est matérialisée par la reprise de l'intégralité des réserves afférentes à ce traité (-1 445,2 M€).
- la mise en place d'un nouveau traité de réassurance en quote-part (+626,1 M€).

LES PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)

Le poste représente 41,8 M€ contre 26,1 M€ à la clôture de l'exercice précédent.
Il se ventile comme suit :

(en M€)	31-12-2021	31-12-2020	Variation	Evolution
Provision pour investissement	-	-	-	-
Provision pour litiges fiscaux et sociaux	2,9	2,8	0,1	3,6%
Autres provisions pour risques	15,7	1,1	14,6	NS
Sous-total des provisions pour risques	18,6	3,9	14,7	NS
Provision pour engagements sociaux	23,2	22,2	1,0	4,5%
Sous-total des provisions pour charges	23,2	22,2	1,0	4,5%
Total des autres provisions	41,8	26,1	15,7	60,2%

LES AUTRES POSTES DU PASSIF

(en M€)	31-12-2021	31-12-2020	Variation	Evolution
Dépôts en espèces reçus	1,0	1,2	-0,2	-16,7%
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	75,8	80,4	-4,6	-5,7%
Dettes nées d'opérations de réassurance	638,4	1 410,4	-772,0	-54,7%
Autres dépôts et cautionnements reçus	1,6	12,4	-10,8	-87,1%
Dettes auprès des établissements de crédit	14,2	19,0	-4,8	-25,3%
Dettes fiscales et sociales	79,7	68,6	11,1	16,2%
Autres créanciers	52,2	39,1	13,1	33,5%
Sous-total autres dettes	862,9	1 631,1	-768,2	-47,1%
Comptes de régularisation	15,3	61,9	-46,6	-75,3%
Total des autres postes du passif	878,2	1 693,0	-814,8	-48,1%

Les autres postes du passif diminuent de 814,8 M€.

Cette évolution est essentiellement liée aux « Dettes nées d'opérations de réassurance » qui ont été impactées par la résiliation du traité de réassurance « Mixer » (-1 399,3 M€) et par la mise en place du nouveau traité de réassurance en quote-part de 25 % (+626,1 M€). Ces deux effets ont généré une baisse globale de -772 M€.

Quant à la diminution des comptes de régularisation passif de -46,6 M€, elle est également imputable à la sortie du traité de réassurance « Mixer » qui a induit une reprise de l'intégralité des FAR cédées à AILL (47,1 M€ en 2020).

V - EVENEMENTS POST-CLOTURE

La gouvernance de la société mère Abeille Assurances, qui détient indirectement la société Abeille IARD & Santé, a été élargie avec la nomination de trois directeurs généraux délégués :

- Hélène Denis : Finances, Affaires Juridique et Risques ;
- Denis Bourgeois : Vie Actuariat et Investissements ;
- Renaud Célié : Développement, Services aux Clients, Transformation Digitale et Systèmes d'Information.

Le 24 février 2022, la Russie a envahi l'Ukraine, déclenchant une guerre et des tensions géopolitiques mondiales, ce qui a conduit les États-Unis, l'Europe et certains autres pays à imposer des sanctions financières et commerciales sans précédent à l'économie russe, y compris des gels d'actifs et des restrictions sur des individus et des institutions, notamment la Banque centrale russe. En conséquence, le rouble s'est considérablement affaibli et l'économie russe est confrontée à une crise majeure ayant

des répercussions sur l'économie mondiale. Ces événements n'ont aucun impact significatif sur les comptes d'Abeille IARD & Santé.

L'évolution de cette situation de crise ukrainienne fait l'objet d'un suivi régulier des instances de gouvernance.

VI - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte 224 445 440,49 euros :

- à concurrence de 70 000 000 euros sur les réserves libres qui se trouveront ainsi ramenées à 0 euro,
- à concurrence de 15 559 271,73 euros sur les primes liées au capital social qui se trouveront ramenées à 0 euro,
- et le solde en report à nouveau déjà débiteur de 19 817 146,04 euros qui s'établira à un montant débiteur de 158 703 314,80 euros.

Nous vous rappelons, conformément aux dispositions réglementaires, les montants des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Nombre d'actions	Dividende
2018	3 908 437	20,50 €
2019	3 908 437	-
2020	3 908 437	-

En raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la société sont inférieurs à la moitié du capital social et il convient, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de proposer à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société ou non.

VII - CAPITAL SOCIAL - ACTIONNARIAT

Capital social

Le capital social de votre société s'élève à 178 771 908,38 euros. Il est composé de 3 908 437 actions d'une valeur nominale de 45,74 euros.

Actionnariat

Au 31 décembre 2021, Abeille Assurances était l'actionnaire majoritaire de votre société, détenant 3 908 436 actions représentant 99,99 % du capital.

En application de l'article L.225-102 du Code de commerce, il est précisé qu'aucun salarié d'Abeille IARD & Santé n'est actionnaire de la société.

VIII - CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRECTION GENERALE

Aucune modification de la composition du conseil d'administration ni de la direction générale n'est intervenue depuis le 31 décembre 2021.

Philippe Michel LABROSSE a été coopté administrateur par le conseil d'administration du 30 septembre 2021 qui l'a également nommé président.

Elisabeth AUBINEAU a été nommée administrateur par l'assemblée du 29 septembre 2021

Bertrand DELIGNON a été coopté administrateur par le conseil d'administration du 30 septembre 2021.

Catherine SAAB et Christophe BOURNIT ont été cooptés administrateurs par le conseil d'administration du 1^{er} mars 2021.

Le mandat d'administrateur de Philippe Michel LABROSSE arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Nous vous proposons de renouveler son mandat pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée en 2028 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

La durée du mandat du président du conseil d'administration étant identique à celle de son mandat d'administrateur, il sera proposé au conseil d'administration réuni à la suite de l'assemblée générale mixte, de renouveler son mandat.

IX - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat du commissaire aux comptes PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, arrive à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui approuvera les comptes clos au 31 décembre 2021.

Vous aurez à vous prononcer sur son renouvellement ou la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

Nous vous proposons également de nommer un co-commissaire aux comptes.

X - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau figurant en annexe des comptes donne les principales informations sur les filiales et participations détenues par votre société.

XI - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Le budget des activités de recherche et de développement de votre société s'est élevé à 1 392 067 euros.

Par ailleurs, nous vous précisons que le GIE d'Abeille Assurances a exposé des dépenses de recherche et de développement pour le compte de ses membres, lesquelles ont été réparties entre les membres dans les conditions prévues par le Règlement Intérieur.

XII - ANNEXES

Vous trouverez en annexe l'ensemble des informations, rapports, annexes au présent rapport ou présentations, quelle qu'en soit la nature, tels que prévus par les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

Nous vous précisons que :

- en application des dispositions de l'article D.533-16-1, 4^e, du Code monétaire et financier, les informations prévues par les dispositions de l'article L.533-22-1 du même code (Rapport ESG Climat) sont présentées de façon agrégée pour l'ensemble du groupe par la société mère Abeille Assurances ;

- en application des dispositions de l'article L.225-102-1, IV, du Code de commerce, une déclaration consolidée de performance extra-financière est établie et publiée par la société mère Abeille Assurances.

Le conseil d'administration vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Nous tenons à adresser à l'ensemble du personnel et des agents généraux nos remerciements pour la qualité de leur travail et le dévouement dont ils ont fait preuve au cours de l'année écoulée.

ANNEXE A

INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS (article D.441-6 du Code de commerce)

Ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, la société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

	Article D.441 I.-1° : Factures <i>reçues</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	néant					néant
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)						
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues				0		
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)				0		
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Factures réglées au comptant					

	Article D.441 I.-2° : Factures <i>émises</i> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	13					
Montant total des factures concernées TTC		963 672	52 000	42 000	174 976	1 232 648
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC		0%	0%	0%	0%	0%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues				0		
Montant total des factures exclues TTC				0		
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux dans les conditions de l'article L.441-6					

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le conseil d'administration vous présente dans cette section son rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2021

(Article L.225-37-4 du Code de commerce)

Bruno DE SEGUINS

Administrateur jusqu'au 1^{er} mars 2021

I – MANDATS

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	MANDATS
ABEILLE IARD & SANTE 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. directeur général délégué
ABEILLE VIE 732 020 805 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur
ABEILLE EPARGNE RETRAITE 378 741 722 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur
EPARGNE ACTUELLE 751 726 076 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil d'administration
ABEILLE ASSET MANAGEMENT 335 133 229 RCS Paris	société anonyme à directoire et conseil de surveillance	membre du conseil de surveillance
ABEILLE SOLUTIONS 499 568 665 RCS Nanterre	société par actions simplifiée	président
S.A.C.A.F- Société d'Administration et de Courtage d'Assurances Françaises – Gestion de Patrimoine et Conseils financiers 998 125 405 RCS Paris	société par actions simplifiée	président
GROUPE ASTORIA 751 461 831 RCS Paris	société par actions simplifiée	membre du conseil de surveillance

AFER PREMIUM 850 896 986 RCS Paris	SICAV	administrateur
GIE AFER 325 590 925 RCS Paris	groupement d'intérêt économique	administrateur
ASTORIA FINANCE 444 275 671 RCS Paris	société par actions simplifiée	président
CDC PATRIMOINE 337 606 925 RCS Paris	société par actions simplifiée	président
PCM CONSULTANT 897 647 640 RCS Paris	société par actions simplifiée	président
ASTORIMMO 842 227 043 RCS Paris	société à responsabilité limitée	gérant

II – FONCTIONS

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS
ABEILLE VIE 732 020 805 RCS Nanterre	société anonyme	Distribution et développement du marché des professionnels
ABEILLE EPARGNE RETRAITE 378 741 722 RCS Nanterre	société anonyme	Distribution et développement du marché des professionnels
ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE 833 105 067 RCS Nanterre	société anonyme	Distribution et développement du marché des professionnels

Phalla GERVAIS
Administrateur jusqu'au 31 août 2021

I – MANDATS

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	MANDATS
COFACE 552 069 791 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur
ABEILLE ASSURANCES 331 309 120 RCS Nanterre	société anonyme	directeur général délégué
UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE 473 801 330 RCS Paris	société anonyme cotée	1.représentant permanent d'Abeille Assurances, administrateur 2. membre : - du Comité d'Audit - du Comité des Risques - du Comité des Nominations - du Comité des Rémunérations
ABEILLE IARD & SANTE 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil
ABEILLE EPARGNE RETRAITE 378 741 722 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil
ABEILLE VIE 732 020 805 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil
ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE 833 105 067 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil
ABEILLE ASSET MANAGEMENT 335 133 229 RCS Paris	société anonyme	membre du conseil de surveillance
ABEILLE REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT 434 129 649 RCS Paris	société anonyme	représentant permanent d'Abeille Vie, administrateur
GIE AFER 305 590 925 RCS Paris	groupement d'intérêt économique	administrateur

II – FONCTIONS

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS
ABEILLE ASSURANCES 331 309 120 RCS Nanterre	société anonyme	Directrice financière et juridique
ABEILLE IARD & SANTE 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	Directrice financière et juridique
ABEILLE EPARGNE RETRAITE 378 741 722 RCS Nanterre	société anonyme	Directrice financière et juridique
ABEILLE VIE 732 020 805 RCS Nanterre	société anonyme	Directrice financière et juridique
ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE 833 105 067 RCS Nanterre	société anonyme	Directrice financière et juridique
G.I.E. D'ABEILLE ASSURANCES 315 397 500 RCS Nanterre	groupement d'intérêt économique	Directrice financière et juridique

Patrick DIXNEUF

Administrateur jusqu'au 30 septembre 2021

I – MANDATS

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	MANDATS
ABEILLE ASSURANCES 331 309 120 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. directeur général
UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE 473 801 330 RCS Paris	société anonyme cotée	1. administrateur 2. président du conseil d'administration membre du comité des nominations et des rémunérations
ABEILLE IARD & SANTE 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil

ABEILLE EPARGNE RETRAITE 378 741 722 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil
ABEILLE VIE 732 020 805 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil
ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE 833 105 067 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil
EPARGNE ACTUELLE 751 726 076 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur
ABEILLE ASSET MANAGEMENT 335 133 229 RCS Paris	société anonyme à directoire et conseil de surveillance	membre et vice-président du conseil de surveillance
L'INSTITUT DE L'ECONOMIE POSITIVE 518 553 276 RCS Nanterre	société par actions simplifiée	1.représentant permanent d'Abeille France Ventures, 2.membre du conseil de surveillance
Aviva SA Emeklilik ve Hayat Turquie	Private Company	administrateur 1. vice-président 2.membre de l'«Investment Committee»
Aviva Life & Pensions Ireland Designated Activity Company Irlande	Designated Activity Company (DAC) Limited by shares	administrateur
CONSEILDX 897 459 988 RCS CRETEIL	société à responsabilité limitée	gérant
DOUMER 25 502 776 560 RCS CRETEIL	société civile immobilière	gérant
MAHLER 7 841 680 945 RCS CRETEIL	société civile immobilière	gérant
LE CERCLE TURGOT	association	président

II – FONCTIONS

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS
ABEILLE VIE 732 020 805 RCS Nanterre	société anonyme	Directeur du développement
ABEILLE IARD & SANTE 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	Directeur du développement

Philippe Michel LABROSSE

Administrateur jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos 31 décembre 2021

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	MANDATS
ABEILLE ASSURANCES 331 309 120 RCS Nanterre	société anonyme	directeur général
UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE 473 801 330 RCS Paris	société anonyme cotée	1. administrateur 2. président du conseil d'administration
ABEILLE IARD & SANTE 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil
ABEILLE EPARGNE RETRAITE 378 741 722 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil
ABEILLE VIE 732 020 805 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil
ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE 833 105 067 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. président du conseil
EPARGNE ACTUELLE 751 726 076 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur
ABEILLE ASSET MANAGEMENT 335 133 229 RCS Paris	société anonyme à directoire et conseil de surveillance	1. membre du conseil de surveillance 2. président du conseil de surveillance

FONCIERE PML 908 377 336 RCS VERSAILLES	société civile	gérant
MAE 892 356 643 RCS VERSAILLES	société civile	gérant

Blandine CHAGHAL
Administrateur jusqu'au 1^{er} mars 2021

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	MANDATS
ABEILLE VIE 732 020 805 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. directeur général délégué
ABEILLE EPARGNE RETRAITE 378 741 722 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur
ABEILLE IARD & SANTE 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur
EPARGNE ACTUELLE 751 726 076 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. directeur général
AFER PREMIUM 850 896 986 RCS Paris	SICAV	administrateur

Catherine SAAB

Administrateur jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos 31 décembre 2025

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	MANDATS
ABEILLE IARD & SANTE 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	1. administrateur 2. directeur général délégué
ABEILLE SOLUTIONS 499 568 665 RCS Nanterre	société par actions simplifiée	président

SVLS 842 301 301 RCS Nanterre	société civile immobilière	gérant
UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE 473 801 330 RCS Paris	société anonyme	représentant permanent d'Abeille Real Estate Investment Management, administrateur

Christophe BOURNIT

Administrateur jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos 31 décembre 2022

I – MANDATS

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	MANDATS
ABEILLE IARD & SANTE 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	1.administrateur 2.directeur général
CLUB 3A	association	administrateur
ABEILLE ASSET MANAGEMENT 335 133 229 RCS Paris	société anonyme	membre du conseil de surveillance

II – FONCTIONS

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS
ABEILLE IARD & SANTE 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	Directeur de l'excellence technique dommages

Elisabeth AUBINEAU

Administrateur jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos 31 décembre 2026

I – MANDATS

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	MANDATS
ABEILLE IARD & SANTE 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur
BETELGEUSE 395 087 976 RCS Paris	SICAV	représentant permanent d'Abeille Vie, administrateur
SIRIUS 391 399 458 RCS Paris	SICAV	administrateur et président du conseil
L'INSTITUT DE L'ECONOMIE POSITIVE 518 553 276 RCS Nanterre	société par actions simplifiée	représentant permanent suppléant d'ABEILLE ASSURANCES VENTURES, membre du conseil de surveillance et membre du Comité d'Audit et des Risques
UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE 473 801 330 RCS Paris	Société anonyme cotée	représentant permanent d'Abeille IARD & Santé, administrateur membre du Comité des Nominations et des Rémunérations
NEWCO 6 880 005 897 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur
GIE AFER 325 590 925 RCS Paris	GIE	administrateur
NEWCO 815 124 847 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur

II – FONCTIONS

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS
ABEILLE ASSURANCES 331 309 120 RCS Nanterre	société anonyme	Directrice secrétariat général RSE & Mécénat

François GLEIZE

Administrateur jusqu'au 30 septembre 2021

I – MANDATS

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	MANDATS
ABEILLE IARD & SANTE 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur
ABEILLE REAL ESTATE INVESTMENT MANAGEMENT 434 129 649 RCS Paris	société anonyme	représentant permanent d'Abeille Vie, administrateur
NEWCO 815 124 847 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur président du conseil directeur général
NEWCO 5 844 116 277 RCS Nanterre	société par actions simplifiée	président
NEWCO 6 880 005 897 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur président du conseil et directeur général
BETELGEUSE 395 087 976 RCS Paris	SICAV	administrateur
SIRIUS 391 399 458 RCS Paris	SICAV	administrateur
GIE AFER 305 590 925 RCS Paris	groupement d'intérêt économique	administrateur

COREMU 334 669 181 RCS Nanterre	groupement d'intérêt économique	contrôleur de gestion
---	---------------------------------	-----------------------

II – FONCTIONS

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS
ABEILLE IARD & SANTE 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	Directeur de la gestion financière et comptable

Bertrand DELIGNON

Administrateur jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos 31 décembre 2026

I – MANDATS

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	MANDATS
ABEILLE IARD & SANTE 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur
THEMIS 582 067 922 RCS Niort	société anonyme	administrateur
MACIFILIA 399 795 822 RCS Niort	société anonyme	directeur général
SKIPPER MACIF 2 509 462 685 RCS Niort	société par actions simplifiée	membre du directoire
INTER MUTUELLES ENTREPRISES 493 147 011 RCS Rouen	société anonyme	membre du conseil de surveillance
SKIPPER MACIF	association	administrateur
MACIF CENTRE DE VOILE	association	membre du conseil de surveillance président et membre du directoire

DARVA 345 133 128 RCS Niort	société par actions simplifiée	vice-président et membre du comité de surveillance membre du comité d'audit et des comptes et des risques membre du comité des rémunérations
FONDATION D'ENTREPRISE MACIF	fondation d'entreprise	administrateur
MACIF INNOVATION 501 690 770 RCS Niort	société par actions simplifiée	membre du comité d'investissement
GIE LMH	groupement d'intérêt économique	administrateur

II – FONCTIONS

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	FONCTIONS
MACIF 781 452 511 RCS Niort	société d'assurances mutuelles	membre du copil rédaction l'Essentiel membre du copil programme GOING membre du copil SI Client

Béatrice TULPIER

Administrateur jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos 31 décembre 2023

SOCIETES	FORME DE L'ENTITE	MANDATS
ABEILLE IARD & SANTE 306 522 665 RCS Nanterre	société anonyme	administrateur représentant les salariés

Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et R.322-7 du Code des assurances

Nous vous demanderons de statuer sur le rapport spécial du commissaire aux comptes concernant les conventions réglementées, que celles-ci aient été autorisées et conclues ou se soient poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

I- CONVENTIONS AUTORISEES ET CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Une convention a été autorisée et conclue au cours de l'exercice 2021 :

Lors du conseil d'administration du 3 décembre 2021, le conseil a autorisé l'émission par la société Abeille IARD & Santé de titres subordonnés remboursables « Tier 2 » à souscrire par MACIF SAM pour un montant maximum de 300 millions d'euros et de la souscription par la société Abeille IARD & SANTE à hauteur d'un montant maximum de 300 millions d'euros, d'obligations émises par MACIF SAM.

II- CONVENTIONS CONCLUES ANTERIEUREMENT MAIS DONT LES EFFETS SE SONT POURSUIVIS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Une convention conclue au cours d'exercices antérieurs a poursuivi ses effets au cours de l'exercice 2021, à savoir :

La convention, conclue en octobre 2008 entre Eurofil et Abeille Solutions (anciennement Aviva Solutions), au titre de laquelle Abeille Solutions agit, depuis 2013, en tant que courtier pour le compte de la Société ;

Dans le cadre de la fusion par voie d'absorption d'Eurofil par Abeille IARD & Santé intervenue en 2013, cette dernière a en effet été subrogée dans tous les droits et obligations d'Eurofil, et dans le bénéfice et la charge de toutes les conventions conclues par Eurofil.

Dans le cadre de partenariats aux termes desquels Abeille Solutions proposait aux clients de ses partenaires des solutions d'assurance, Abeille Solutions (société de courtage) faisait régulièrement appel à Eurofil, puis, à la suite de la fusion, à Abeille IARD & Santé, en vue de la souscription de produits d'assurance dommages (Auto et MRH).

Eurofil, puis Abeille IARD & Santé à la suite de la fusion, ont bénéficié ainsi en partie de l'activité générée par les partenariats conclus par Abeille Solutions. Les contrats d'assurance souscrits à ce titre et toujours en vigueur donnent lieu au paiement de commissions de courtage par Abeille IARD & SANTE à Abeille Solutions.

Le montant des commissions comptabilisées chez Abeille IARD & Santé sur l'exercice 2021 au titre de cette convention s'élève à 577 000 euros.

Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une société contrôlée

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4, 2^e, du Code de commerce, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention, directement ou par personne interposée entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société Abeille IARD & Santé, et d'autre part, une autre société contrôlée par la société Abeille IARD & Santé au sens de l'article L. 233-3 du même code, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration
(articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce)

- NÉANT -

Modalité d'exercice de la direction générale

Le conseil d'administration de la société Abeille IARD & Santé en date du 30 septembre 2021 a décidé que les fonctions de directeur général continueraient d'être dissociées de celles de président du conseil d'administration.

Ce choix de mode de gouvernance a été appliqué tout au long de l'exercice 2021.



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'assemblée générale
ABEILLE IARD & SANTE
13, Rue du Moulin Bailly
92270 BOIS COLOMBES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABEILLE IARD & SANTE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Puters, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

ABEILLE IARD & SANTE*Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**Exercice clos le 31 décembre 2021 - Page 2***Justification des appréciations – Points clés de l'audit**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimation des provisions techniques pour sinistres non connus ou tardifs

Risque identifié	Approche d'audit retenue
<p>Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2021 pour un montant de 2 608 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du passif.</p> <p>Comme indiqué en note A) 1. de l'annexe, elles correspondent à l'estimation, nette de recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion).</p> <p>L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus ou tardifs, en utilisant des méthodes actuarielles.</p> <p>Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents. Les garanties à développement long sont particulièrement concernées par ces éléments et sont caractérisées par une volatilité plus importante.</p> <p>Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants, avec le support de nos actuaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions ; • Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions ; • Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul des provisions (profondeur de l'historique pris en compte, nombre d'années de stabilisation) ; • Apprécier la fiabilité des états produits par votre société, retraçant les données historiques, et les rapprocher des données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité ; • Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement) ; • Sur un certain nombre de segments, procéder à une contre valorisation ou à une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions.

ABEILLE IARD & SANTE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021 - Page 3

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

- Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations aux participations vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ABEILLE IARD & SANTE par votre assemblée générale du 19 juin 2012.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 10^{ème} année de sa mission sans interruption, dont respectivement 4 années depuis que la société est devenue une entité d'intérêt public en application du 6° du III de l'article L.820-1 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

ABEILLE IARD & SANTE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021 - Page 4

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments

ABEILLE IARD & SANTE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021 - Page 5

collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit et des risques

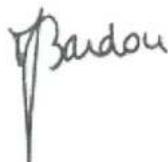
Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-Sur-Seine, le 17 mai 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Marine Bardou



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

Aux Actionnaires
ABEILLE IARD & SANTE
13, Rue du Moulin Bailly
92270 BOIS COLOMBES

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce et de l'article R322-7 du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce et à l'article R322-7 du code des assurances relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce et R. 322-7 du code des assurances, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du 3 décembre 2021 a approuvé l'émission de titres subordonnés remboursables « Tier 2 » souscrite par MACIF SAM pour un montant de 300 millions d'euros et de la souscription par Abeille IARD & SANTE à hauteur d'un montant de 300 millions d'euros, à l'émission d'obligations par MACIF SAM.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 78 672 006 483. Siret 672 006 483 00352. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

ABEILLE IARD & SANTE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021) - Page 2

Le financement par dettes croisées a pour objectif (i) de renforcer la solvabilité de la Société et de l'associer au financement Primavera, (ii) de profiter des conditions de marché favorables tout en faisant preuve de flexibilité et (iii) de construire un échéancier équilibré des retombées de dettes.

Les montants comptabilisés dans les comptes d'Abeille IARD & SANTE sur l'exercice 2021 au titre de cette convention s'élèvent à 300 millions d'euros en passifs subordonnés et 300 millions d'euros en placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce et R. 322-7 du code des assurances, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1/ Convention, conclue en octobre 2008 entre Eurofil et Abeille Solutions (anciennement Aviva Solutions), au titre de laquelle Abeille Solutions agit, depuis 2013, en tant que courtier pour le compte de la Société :

Dans le cadre de la fusion par voie d'absorption d'Eurofil par Abeille IARD & SANTE intervenue en 2013, cette dernière a en effet été subrogée dans tous les droits et obligations d'Eurofil, et dans le bénéfice et la charge de toutes les conventions conclues par Eurofil.

Dans le cadre de partenariats aux termes desquels Abeille Solutions proposait aux clients de ses partenaires des solutions d'assurance, Abeille Solutions (société de courtage) faisait régulièrement appel à Eurofil, puis, à la suite de la fusion, à Abeille IARD & SANTE, en vue de la souscription de produits d'assurance dommages (Auto et MRH). Eurofil, puis Abeille IARD & SANTE à la suite de la fusion, ont bénéficié ainsi en partie de l'activité générée par les partenariats conclus par Abeille Solutions. Les contrats d'assurance souscrits à ce titre et toujours en vigueur donnent lieu au paiement de commissions de courtage par Abeille IARD & SANTE à Abeille Solutions.

Le montant des commissions comptabilisées chez Abeille IARD & SANTE sur l'exercice 2021 au titre de cette convention s'élève à 577 000 euros.

Neully-Sur-Seine, le 17 mai 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Marine Bardon

COMPTES SOCIAUX 2021

Bilan
Compte de résultat technique
Compte de résultat non technique
Engagements hors bilan
Informations sur la variation des capitaux propres
Résultats des cinq derniers exercices

Annexes aux comptes :

A- Informations sur le choix des méthodes utilisées

- A-1- Principes et modes d'évaluation retenus
 - . Bilan
 - . Hors bilan
 - . Compte de résultat
- A-2- Dérogations aux principes généraux du plan comptable
- A-3- Changement de méthode
- A-4- Changements de réglementation ayant un impact sur le résultat

B- Notes complémentaires sur les postes du bilan

- B-1- Evolution des actifs incorporels et des placements
- B-2- Variations des provisions et amortissements des actifs incorporels et des placements
- B-3- Etat des placements
- B-4- Créances et dettes
- B-5- Filiales et participations
- B-6- Opérations avec les entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation
- B-7- Passifs subordonnés *
- B-8- Actionnariat
- B-9- Variations des capitaux propres
- B-10- Variations des actifs incorporels
- B-11- Provisions pour risques en cours
- B-12- Provisions pour sinistres à payer
- B-13- Autres informations sur le bilan
 - B-13.A Actifs avec réserve de propriété
 - B-13.B Détail des comptes de régularisation
 - B-13.C Primes de remboursements emprunts non amortis
 - B-13.D Détail des provisions pour risques et charges
 - B13.D.1 IAS 19 Avantages postérieurs à l'emploi
 - B13.D.2 IAS 19 Engagements long terme
 - B-13.E Avoirs et engagements par devise *

C- Notes sur le compte de résultat

- C-1- Produits et charges des placements
 - C-1.A Revenus des placements et frais financiers
 - C-1.B Allocation réglementaire du résultat financier
- C-2- Résultat technique par catégories
- C-3- Autres éléments d'exploitation :
 - . charges de personnel,
 - . commissions d'assurance directe,
 - . primes brutes émises en assurance directe,
 - . entrées et sorties de portefeuille
- C-4- Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

- C-5- Charge fiscale
- C-6- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices
- C-7- Ventilation des opérations exceptionnelles et non techniques
- C-8- Etat comparatif des frais généraux et des commissions brutes

D- Autres informations

- D-1- Consolidation
- D-2- Informations sur le personnel
- D-3- Informations sur les honoraires versés aux commissaires aux comptes

* Information non renseignée (sans objet ou non significatif)

ACTIF (en milliers d'euros)	31-12-2021 Montant net	31-12-2020 Montant net
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE	-	-
ACTIFS INCORPORELS	403	1 267
PLACEMENTS :		
Terrains et constructions	252 629	266 414
Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	300 610	610
Autres placements	2 336 002	2 179 488
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	7 582	7 994
TOTAL DES PLACEMENTS	2 896 823	2 454 506
PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES :		
Provisions pour primes non acquises	45	326 084
Provisions pour sinistres à payer	761 892	1 184 407
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	-	-
Provisions d'égalisation	-	23 690
Autres provisions techniques	35 463	59 375
TOTAL DE LA PART DES CESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	797 400	1 593 556
CREANCES :		
Créances nées d'opérations d'assurance directe :		
. Primes restant à émettre	49 870	49 240
. Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	657 703	643 504
sous-total :	707 573	692 744
Créances nées d'opérations de réassurance	81 723	9 712
Autres créances :		
. Personnel	196	182
. Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	2 784	1 874
. Débiteurs divers	38 747	29 114
sous-total :	41 727	31 170
Capital appelé non versé		
TOTAL DES CREANCES	831 023	733 626
AUTRES ACTIFS :		
Actifs corporels d'exploitation	2 669	2 149
Comptes courants et caisse	78 254	106 712
Actions propres	-	-
TOTAL DES AUTRES ACTIFS	80 923	108 861
COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF :		
Intérêts et loyers acquis non échus	10 895	10 729
Frais d'acquisition reportés	93 304	94 225
Autres comptes de régularisation	5 488	5 577
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION	109 687	110 531
TOTAL DE L'ACTIF	4 716 259	5 002 347

PASSIF (en milliers d'euros)	31-12-2021 avant affectation	31-12-2021 après affectation	31-12-2020 avant affectation
CAPITAUX PROPRES :			
Capital social	178 772	178 772	178 772
Primes liées au capital social	15 559	-	15 559
Réserves de réévaluation	-	-	-
Réserve de capitalisation	-	-	-
Réserve des PVL T	-	-	-
Réserves libres	70 000	-	70 000
Report à nouveau	-19 817	-158 703	-54 363
Résultat de l'exercice	-224 445	-	34 546
Acomptes sur dividendes			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	20 069	20 069	244 514
PASSIFS SUBORDONNES	300 000	300 000	
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES :			
Provisions pour primes non acquises	649 910	649 910	652 121
Provisions pour sinistres à payer	2 608 353	2 608 353	2 220 449
Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes	-	-	-
Provisions pour égalisation	29 526	29 526	47 380
Autres provisions techniques	188 352	188 352	118 751
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES	3 476 141	3 476 141	3 038 701
PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)	41 858	41 858	26 064
DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES			
RECUS DES CESSIONNAIRES	958	958	1 212
AUTRES DETTES :			
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	75 781	75 781	80 398
Dettes nées d'opérations de réassurance	638 365	638 365	1 410 439
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-
Autres dettes :			
. Titres de créance négociables émis par l'entreprise	-	-	-
. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 587	1 587	12 443
. Personnel	21 088	21 088	19 995
. Etat, organismes sociaux et collectivités publiques	58 609	58 609	48 628
. Actionnaires	-	-	-
. Créanciers divers	52 245	52 245	39 090
. Comptes bancaires créditeurs	14 245	14 245	18 990
sous-total :	147 774	147 773	139 145
TOTAL DES AUTRES DETTES	861 920	861 919	1 629 982
COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	15 314	15 314	61 874
TOTAL DU PASSIF	4 716 259	4 716 258	5 002 347

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE (en milliers d'euros)	2021			2020
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRIMES ACQUISES :				
. Primes	1 772 634	1 048 310	724 324	810 605
. Variation des primes non acquises	-27 689	1	-27 690	-10 052
PRIMES ACQUISES	1 744 945	1 048 311	696 634	800 553
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES DU COMPTE NON TECHNIQUE	33 629	-	33 629	18 191
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	13 729	-	13 729	13 138
CHARGES DES SINISTRES :				
. Prestations et frais payés	-1 157 501	-799 606	-357 895	-527 147
. Charges des provisions pour sinistres	-387 278	-22 421	-364 857	-62 493
CHARGES DES SINISTRES	-1 544 779	-822 027	-722 752	-589 640
CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	-39 701	-	-39 701	-523
PARTICIPATIONS AUX RESULTATS				-
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION :				
. Frais d'acquisition	-291 021	-	-291 021	-285 604
. Frais d'administration	-118 000	-	-118 000	-101 683
. Commissions reçues des réassureurs	-	-194 116	194 116	192 989
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	-409 021	-194 116	-214 905	-194 298
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	-	-	-	-
VARIATION DE LA PROVISION D'EGALISATION	17 854	-	17 854	-1 870
RESULTAT TECHNIQUE	-183 344	32 168	-215 512	45 551

COMpte DE RESULTAT NON TECHNIQUE NON-VIE		
(en milliers d'euros)		
	2021	2020
RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE	-215 512	45 551
PRODUITS DES PLACEMENTS :		
. Revenus des placements	40 860	37 336
. Autres produits des placements	1 256	1 282
. Profits provenant de la réalisation des placements	26 012	20 744
PRODUITS DES PLACEMENTS	68 128	59 363
CHARGES DES PLACEMENTS :		
. Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-16 334	-5 480
. Autres charges des placements	-7 552	-5 371
. Pertes provenant de la réalisation des placements	-9 822	-26 908
CHARGES DES PLACEMENTS	-33 708	-37 759
PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES	-33 629	-18 191
AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	47	130
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	-264	-879
RESULTAT EXCEPTIONNEL :		
. Produits exceptionnels	26	26
. Charges exceptionnelles	-28	-4 744
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-2	-4 718
PARTICIPATION DES SALARIES	-5 996	-4 996
IMPOT SUR LES BENEFICES	-3 509	-3 955
RESULTAT DE L'EXERCICE	-224 445	34 546

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES (en milliers d'euros)	31-12-2021	31-12-2020
1- ENGAGEMENTS RECUS :		
1a- Avals, cautions, garanties	24	24
1b- Actifs avec engagements sur titres, actifs ou revenus		
1c- Autres engagements reçus	-	-
Total des engagements reçus	24	24
2- ENGAGEMENTS DONNES :		
2a- Avals, cautions, garanties	-	-
2b- Actifs avec engagements de revente		
2c- Autres engagements sur titres actifs ou revenus	78 362	55 035
2d- Autres engagements donnés (*)		
Total des engagements donnés	78 362	55 035
3- Valeurs reçues des cessionnaires	79 307	72 275
4- Valeurs des organismes réassurés		
5- Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
6- Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
7- Encours d'instruments financiers à terme		
7a- Engagements reçus	-	-
7b- Engagements donnés	-	-

INFORMATIONS SUR LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

I. RESULTATS DE L'EXERCICE		2020	2021
RESULTAT COMPTABLE			
	Milliers d'euros	34 546	-224 445
	€ par action	8,84	-57,43
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES			
	Milliers d'euros	-	-
	€ par action	-	-
DIVIDENDE PROPOSE			
	Milliers d'euros	-	-
	€ par action	-	-

II. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES		2021
(en milliers d'euros)		
A 1. Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2020 avant affectation		209 968
2. Affectation du résultat à la situation nette par l'A.G.O. du 1er juin 2021		34 546
3. Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2021		244 514
B Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice 2021		
1. Variation du capital		-
2. Variation des autres postes		-
C (A3+B) Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs.		244 514
D Variations en cours d'exercice :		
1. Variation du capital		-
2. Variation des primes, réserves, report à nouveau		-
3. Variation des provisions relevant des capitaux propres		-
4. Contreparties de réévaluations		-
5. Variation des provisions réglementées et subventions d'équipement		-
6. Autres variations		-
E Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2021 avant A.G.O. (C+D)		244 514
F Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice (E-C)		-
G dont : variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice		-
H Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (F-G)		-

**RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

 (ART. R.225-81, R.225-83, R.225-102
du Code de commerce)

(en euros)	2017	2018	2019	2020	2021
I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	178 771 908	178 771 908	178 771 908	178 771 908	178 771 908
Nombre des actions ordinaires existantes	3 908 437	3 908 437	3 908 437	3 908 437	3 908 437
Nombre des actions à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 524 794 355	1 545 591 853	1 628 504 454	1 685 146 506	1 772 633 512
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	82 678 532	103 413 477	-58 452 733	46 888 793	-197 930 349
Impôts sur les bénéfices	36 039 730	17 720 444	-1 679 104	3 955 412	3 508 971
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	35 597 286	80 277 936	-56 280 851	34 545 942	-224 445 440
Résultat distribué	60 033 592	80 122 959	-	-	-
III. RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	11,04	21,79	-14,58	10,57	-52,04
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9,11	20,54	-14,40	8,84	-57,43
Dividende attribué à chaque action	15,36	20,50	-	-	-
IV. PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1 232	1 179	1 179	1 242	1 255
Montant de la masse salariale de l'exercice (1)	55 581 883	52 695 851	57 849 903	58 637 239	59 507 783
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (1)	29 528 554	28 026 936	28 071 520	29 765 408	29 969 767

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE 2021

Les comptes de la société sont établis dans le respect des dispositions de la législation, conformément aux dispositions des art L.123-12 à L123-22 du Code de commerce, applicables aux entreprises d'assurance en application de l'art L 341.2 du Code des assurances, aux dispositions du Code des assurances et du règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 modifié.

Les références aux articles du Code des assurances mentionnées dans ce document sont celles en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Le 30 septembre 2021, Aviva France a rejoint le Groupe AEMA, concrétisant ainsi l'ambition originelle de ses deux fondateurs, Macif et Aésio Mutuelle, de construire un groupe mutualiste de référence en France capable d'offrir la protection la plus large à ses assurés.

Dans la foulée de cette acquisition, Aviva France est devenue Abeille Assurances, entraînant également le changement de nom de la société Aviva Assurances qui est ainsi devenue Abeille IARD & Santé.

A l'issue d'une restructuration de l'actionnariat en décembre 2021, Macif SAM est devenu actionnaire d'Abeille Assurances à hauteur de 85 %, Aésio Mutuelle 10 % et Apivia Macif Mutuelle à hauteur de 5 %.

Par ailleurs, le traité de réassurance « Mixer » mis en place en 2016 a été résilié à effet au 31 décembre 2021 (à 23h59). Pour mémoire, ce dispositif de réassurance signé avec Aviva International Insurance Ltd (All), était un traité quote-part de 50 % qui se renouvelait annuellement par tacite reconduction. Sa commutation a généré une perte de 122,6 M€ correspondant à la différence entre 50 % des provisions techniques nettes de réassurance et 50 % des provisions « Best Estimate » Solvabilité II, corrigée du coût du capital. Cette charge a été comptabilisée en prime cédée.

A la place du traité Mixer, de nouvelles couvertures de réassurance ont été signées à effet du 31/12/21, avec une quote-part à 25 %. Il a ainsi permis de réassurer les provisions de sinistres nettes des autres réassureurs telles que comptabilisées ; les postes cédés étant : les provisions pour sinistres à payer (PSAP) nettes de cessions, y compris les provisions pour tardifs (IBNR) nettes de cessions, plus les provisions pour sinistres non encore manifestés (PSNEM) nettes de cessions, plus les provisions mathématiques de rentes nettes de cessions, moins les prévisions de recours à encaisser nettes de cessions.

EVENEMENT POST-CLOTURE

La gouvernance de la société mère Abeille Assurances, qui détient indirectement la société Abeille IARD & Santé, a été élargie avec la nomination de trois directeurs généraux délégués :

- Hélène Denis : Finances, Affaires Juridique et Risques ;
- Denis Bourgeois : Vie Actuariat et Investissements ;
- Renaud Célié : Développement, Services aux Clients, Transformation Digitale et Systèmes d'Information.

Le 24 février 2022, la Russie a envahi l'Ukraine, déclenchant une guerre et des tensions géopolitiques mondiales, ce qui a conduit les États-Unis, l'Europe et certains autres pays à imposer des sanctions financières et commerciales sans précédent à l'économie russe, y compris des gels d'actifs et des restrictions sur des individus et des institutions, notamment la Banque centrale russe. En conséquence, le rouble s'est considérablement affaibli et l'économie russe est confrontée à une crise majeure ayant des répercussions sur l'économie mondiale. Ces événements n'ont aucun impact significatif sur les comptes d'Abeille IARD & Santé.

L'évolution de cette situation de crise ukrainienne fait l'objet d'un suivi régulier des instances de gouvernance.

A - INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES

1 - PRINCIPES ET MODES D'EVALUATION RETENUS

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le règlement ANC 2015-11 modifié. A défaut de dispositions spécifiques prévues au présent règlement, les dispositions du règlement ANC n°2014-03 modifié relatif au plan comptable général sont applicables conformément à l'art 112-1 du règlement ANC 2015-11.

Bilan

ACTIFS INCORPORELS

Ce poste comprend notamment :

- les frais d'établissement, qui font l'objet d'un amortissement sur 3 ans ;
- les logiciels, qui sont amortis sur 12 mois ;
- le mali de fusion composé :
 - des malis techniques de fusion comptabilisés en portefeuille d'assurance :
En 2017, dans le cadre de la fusion par voie d'absorption des sociétés France Santé Courtage et PG Finances par Abeille IARD & Santé, il a été constaté des malis techniques de fusion pour respectivement 0,8 M€ et 2,5 M€ affectés en portefeuille d'assurances amortis sur 5 ans. La dotation 2021 est de 0,7 M€. La valeur résiduelle est de 0,2 M€.
 - des malis techniques de fusion comptabilisés en fonds de commerce :
L'apport par Aviva Courtage d'un mali technique de fusion de 2,3 M€ est maintenant totalement amorti.

En 2017, l'apport d'un portefeuille Santé issu de la fusion d'Abeille IARD & Santé avec la société de courtage France Santé Courtage a été classé en fonds de commerce pour 1,5 M€. Un amortissement sur 5 ans a été appliqué correspondant à la durée de vie moyenne des portefeuilles santé. La dotation est de 0,3 M€, et la valeur résiduelle est devenue nulle en 2021.

Par ailleurs, un impairment test a été réalisé. Aucun indice supplémentaire de perte de valeur n'a été constaté.

- Divers achats de portefeuille d'assurances :
 - des portefeuilles Frais de Soins pour un montant de 3,1 M€, amortis linéairement sur 10 ans.
 - divers portefeuilles courtage pour un montant de 4,7 M€, amortis linéairement sur 5 ans.
- Pour l'ensemble des portefeuilles restant à amortir, la dotation de la période s'élève à 1,7 K€ et la valeur résiduelle est de 0,6 K€.

En l'absence d'indice de perte de valeur à la clôture de l'exercice, aucun test de dépréciation n'a été réalisé.

PLACEMENTS

Placements soumis à l'article R.343-10.

Conformément à l'article R.343-10 du Code des assurances, les placements autres que les valeurs mobilières amortissables sont inscrits au bilan sur la base de leur prix d'achat ou de revient.

Placements immobiliers

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition.

Les immeubles sont classés en deux rubriques :

- immeubles d'exploitation,
- immeubles de placement.

Les immeubles sont comptabilisés suivant la méthode de reconstitution du coût historique amorti (règlement ANC n°2014-03).

Les immeubles ont été ventilés rétroactivement depuis leur date d'acquisition en composants homogènes dont la nature et la durée d'amortissement dépendent de la typologie de l'immeuble. Il est procédé à un amortissement linéaire à compter de la date d'acquisition.

Lors du renouvellement d'un composant d'un immeuble, le coût de remplacement est inscrit à l'actif du bilan. En contrepartie, la valeur nette comptable du composant d'origine est passée en charge. La date de sortie des composants remplacés correspond à leur date de destruction.

Les frais d'acquisition des immeubles et des parts de sociétés immobilières sont inscrits en charges.

Evaluation des immeubles :

La valeur de réalisation des immeubles, telle qu'indiquée dans l'état récapitulatif des placements en annexe, est déterminée sur la base d'expertises quinquennales qui font l'objet d'une mise à jour annuelle par un expert immobilier indépendant.

À chaque date de clôture, tout indice impliquant une perte de valeur est apprécié. Une perte de valeur de l'immeuble de plus de 20 % de sa valeur nette comptable constitue un indice de perte de valeur durable. Cela conduit la société à estimer une valeur recouvrable de l'immeuble concerné.

La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité et la valeur de réalisation.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la dépréciation liée à la perte de valeur est comptabilisée en résultat, sous condition de dépassement d'un seuil de 100 K€

Dans le cas d'immeubles destinés à être vendus dans un bref délai, la valeur prise en considération est la valeur vénale.

Evaluation des parts de sociétés immobilières :

La valeur de marché des parts de sociétés immobilières, telle qu'indiquée dans l'état récapitulatif des placements en annexe, est déterminée :

- pour les parts de SCPI : sur la base du prix d'exécution le plus récent connu à la date de l'arrêté,
- pour les parts d'OPCI : sur la base de la valeur liquidative la plus récente connue à la date de l'arrêté,
- pour les autres sociétés immobilières : sur la base de la dernière valeur liquidative connue si la société fait l'objet d'une cotation, ou de l'actif net réévalué si la société ne fait pas l'objet d'une cotation.

Par exception, les parts de sociétés immobilières acquises peu de temps avant la date de l'arrêté sont valorisées à leur prix de revient. Celles qui sont destinées à être vendues dans un bref délai sont valorisées à leur valeur vénale.

A chaque date de clôture, tout indice impliquant une perte de valeur durable est apprécié. Une perte de valeur de l'actif de plus de 20 % par rapport à sa valeur comptable constitue un indice de perte de valeur durable. Cela conduit la société à estimer une valeur recouvrable de l'actif concerné.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la dépréciation liée à la perte de valeur est comptabilisée en résultat, sous condition de dépassement d'un seuil de 100 K€.

Au 31/12/2021, la provision pour dépréciation s'élève à 6,7 M€.

Placements en valeurs mobilières

Les titres soumis à l'article R.343-10 du Code des assurances sont principalement des titres à revenu variable.

La valeur de réalisation retenue pour les actions cotées est calculée sur la base du dernier cours coté en date d'inventaire. Ces cours sont obtenus auprès de contributeurs de données.

Pour les parts d'OPCVM, il est retenu la dernière valeur liquidative publiée au jour de l'inventaire.

Pour les titres de participation, la valeur de référence est la valeur d'usage, laquelle est fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise.

Pour les titres soumis à l'article R.343-10 du Code des assurances, une provision pour dépréciation peut être constatée en ligne à ligne, si une dépréciation à caractère durable est présente (conformément au règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 modifié, article 123-6 à 19).

Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

- il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent,
- le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant la clôture des comptes.
- il existe des indices objectifs permettant de juger que, dans un avenir prévisible, l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les valeurs françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % pendant 6 mois. Ce taux vaut également, sauf exceptions, pour les actions européennes.

Les titres ayant fait l'objet d'une provision pour dépréciation à l'arrêté précédent ainsi que les titres en situation de moins-value latente significative ont fait l'objet d'une analyse visant à déterminer leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de ces placements est déterminée en prenant en compte la capacité de l'entreprise à détenir ces placements à l'horizon de détention envisagé ainsi que le rendement annuel espéré.

Pour 2021, aucun titre n'a fait l'objet de calcul de valeur recouvrable.

En 2021, la société a enregistré une dotation aux provisions pour dépréciation durable pour le titre FCT IDINVEST DETTE SR IDS3 (FR0013188893) relevant de l'article R.343-10, pour un montant de 0,1 M€. A la clôture de l'exercice, la provision pour dépréciation durable s'élève à 0,8 M€.

Valeurs amortissables de l'article R.343-10 :

En application du règlement ANC n° 2015-11, concernant les actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 du code des assurances, il est tenu compte d'un amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée résiduelle de vie du placement.

La prime ou la décote représente la différence arithmétique entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du placement. Les amortissements cumulés figurent en compte de régularisation à l'actif ou au passif du bilan et la variation de l'exercice figure en autres produits et autres charges de placement du compte de résultat.

Les règles de dépréciation des actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances sont déterminées par le règlement ANC n° 2015-11 modifié (articles 123-6 à 19) dans lequel deux cas de figure se présentent :

- lorsque l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir les placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable s'analysent au regard du seul risque de crédit.
- lorsque l'organisme d'assurance n'a pas l'intention ou la capacité de détenir les placements jusqu'à leur maturité, les dépréciations à caractère durable sont constituées en analysant l'ensemble des risques identifiés sur ce placement en fonction de l'horizon de détention considéré.

Cette capacité de détention des placements amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances jusqu'à un horizon déterminé est analysée en tenant compte :

- des contraintes existantes en termes de gestion actif-passif ;
- du taux de rotation historique des placements ;

- de la situation financière de l'entreprise d'assurances (existence des flux de trésorerie positifs excluant la nécessité de cession des titres) ;
- le cas échéant, des caractéristiques du canton auquel appartiennent les placements concernés.

Au 31 décembre 2021, pour la société Abeille IARD & Santé les titres suivants font partie du périmètre des actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des assurances que l'organisme d'assurance a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur maturité :

ISIN	DESCRIPTION
FR0012673093	FCT IDINVEST DETTE SR IDS3
FR0013188893	FCT IDINVEST DETTE SR IDS4
FR00140035F6	PPR FD PP ALSDE
LU1861151048	AVIVA INV EUR INFRA DEBT STRAT
NL0014332645	ASR SEPARATE ACC MORTGAGE FUND
NR0000001315	AVIVA INFRASTRUCTURE DBT E2
QS000212LQI0	AVIVA INFRASTRUCTURE DT EUR 4

Placements en valeurs mobilières soumis à l'article R.343-9

Les titres soumis à l'article R.343-9 du Code des assurances sont principalement des titres à revenu fixe (obligations et titres de créance négociables).

En application de l'article R.343-9 du Code des assurances, les titres à revenu fixe amortissables énumérés aux 1°, 2°, 2° bis, 2° ter et 2 quater de l'article R.332-2, autres que les obligations indexées (à l'exception des obligations indexées sur le niveau général des prix et dont le remboursement est garanti au pair), les parts de fonds communs de créance et les titres participatifs sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêts courus (méthode FIFO). La différence entre la valeur de remboursement et la valeur d'achat est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

Les intérêts des obligations sont versés à une date anniversaire (annuels, semestriels, trimestriels) à titre de rémunération.

Les intérêts courus des obligations correspondent à la fraction d'intérêt écoulé depuis le dernier versement des intérêts jusqu'à la date de clôture.

Les produits de type TCN moyen terme non indexés et négociés sur un marché reconnu sont assimilés à des produits relevant de l'article R.343-9. De même, les TCN moyen terme respectant les critères de l'ancien article R.332-14-1 à l'exception des TCN moyen terme indexés sur le marché actions relèvent de l'article R.343-9. ont également été considérés comme titres amortissables relevant de l'article R.343-9, les produits structurés dont la rémunération se réfère à un taux obligataire usuel du marché (ex. TEC10, CMS10, CMS2) et dont le remboursement au pair est garanti à l'échéance.

Pour les titres cotés, la valeur de réalisation est déterminée d'après le dernier cours coté en date d'inventaire, obtenu auprès de contributeurs de données financières. Pour les titres non cotés ou non disponibles auprès de ces contributeurs, les cours sont obtenus auprès des sociétés de gestion ou des contreparties.

Les cours de l'ensemble des titres ont été collectés auprès des différentes sources citées précédemment jusqu'à J+2 de la date d'inventaire. Les cours obtenus au-delà de cette date ont été analysés, mais n'ont pas été retenus dans notre présentation des placements car leur impact était peu significatif.

Des contrôles ont été effectués sur certaines lignes obligataires peu liquides ou relatives à des produits structurés à l'aide de modèles internes développés par la société de gestion Abeille Asset Management, ou de valorisations fournies par un prestataire externe sur la base d'un modèle.

Pour les titres à revenu fixe, une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts ou remboursement du principal).

Les titres relevant de l'article R.343-9 n'ont pas fait l'objet de provision.

Conformément au dernier alinéa de l'article R.343-9 du Code des assurances, l'option d'une comptabilisation en R.343-10 est retenue pour les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif.

Lorsqu'elle est appliquée, cette option s'applique à l'ensemble des obligations convertibles en actions à taux actuariel négatif.

Au 31 décembre 2021, aucune obligation convertible en actions à taux actuariel négatif n'est détenue par Abeille IARD & Santé.

Pensions livrées

Abeille IARD & Santé réalise des opérations de pensions livrées. Celles-ci correspondent à des cessions d'actifs financiers à une contrepartie, assorties d'un engagement simultané de rachat de ces actifs financiers à une date et à prix convenus.

Les titres remis en pension continuent à figurer dans le bilan de la société. La contrepartie de la trésorerie reçue au titre de la cession est enregistrée séparément.

Il n'y a pas de pensions en cours au 31 décembre 2021.

CREANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsque la valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Eu égard au contexte économique et financier généré par la Covid-19, Abeille IARD & Santé a pris des mesures destinées à soutenir et accompagner ses clients en accordant notamment des reports de délais de paiements.

ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels, sur le mode linéaire, selon les durées suivantes :

- | | |
|---------------------------------|-------------|
| - agencements : | 5 à 10 ans, |
| - matériel de transport : | 5 ans, |
| - matériel informatique : | 4 ans, |
| - matériel et mobilier divers : | 3 à 10 ans. |

COMPTES DE REGULARISATION ACTIF ET PASSIF

Les comptes de régularisation – actif et passif – sont principalement composés :

- des intérêts courus sur les instruments financiers,
- de la surcote/décote relative aux titres obligataires,
- des frais d'acquisition reportés.

Les intérêts des obligations sont versés à une date anniversaire (annuels, semestriels, trimestriels) à titre de rémunération.

Les intérêts courus des obligations correspondent à la fraction d'intérêt écoulee entre la dernière tombée de coupon et la date de la clôture concernée.

La fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition de contrats supportés dans l'exercice est inscrite à l'actif du bilan.

Le montant à reporter est déterminé selon l'approche retenue pour les provisions pour primes non acquises. Il est amorti linéairement sur la période de garantie restant à courir après la date d'inventaire.

PRIMES LIEES AU CAPITAL

Ce poste comprend notamment le boni de fusion La Paix, soit 641 549 euros, conformément au règlement ANC n° 2014-03 modifié relatif au plan comptable général. Ce boni est enregistré dans le compte Prime de fusion.

Il intègre également la prime de fusion générée dans le cadre de l'opération de fusion Aviva Assurances et Eurofil pour un montant net (après reconstitution de la réserve de capitalisation) de 9 231 832 euros.

RESERVE DE CAPITALISATION

Le Décret n°2015-513 du 7 Mai 2015 supprime le mécanisme dit de « la réserve de capitalisation » pour les entreprises ne pratiquant pas d'opérations d'assurance vie, les entreprises de réassurance, et les entreprises mixtes à activités prépondérantes non vie ne répondant au seuil défini.

En application de ce décret, le stock de réserve de capitalisation a été reclassé au poste « Réserves libres » à effet du 1er janvier 2016.

PASSIFS SUBORDONNES

Titres subordonnés remboursable

Abeille IARD & Santé a procédé le 09 décembre 2021 à l'émission de TSR (Titres subordonnés remboursables) pour 300 000 000,00 €, avec paiement annuel d'intérêts au taux fixe de 2,2 % et paiement trimestriel d'intérêts variables au taux Euribor3 mois +3,05 %.

Ces titres sont portés en totalité par MACIF SAM.

PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques figurant au passif du bilan sont déterminées brutes de réassurance. La part à la charge des réassureurs figure à l'actif du bilan.

Provisions pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises est destinée à mettre en réserve la part des primes, hors garanties obligatoires construction, se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Elle est calculée prorata temporis, contrat par contrat, brute de commissions et de frais.

Provisions pour sinistres

Ces provisions correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

Les provisions pour sinistres comprennent :

- des provisions pour sinistres en suspens,
- des provisions pour sinistres inconnus ou déclarés tardivement (après la date d'inventaire),
- des prévisions de recours à encaisser,
- des provisions couvrant les risques construction :
Au titre des garanties obligatoires, il est constitué une provision destinée à couvrir le coût des sinistres non encore manifestés et qui se manifesteront d'ici à l'expiration de la période de garantie décennale. Cette provision respecte l'exigence de provisionnement minimum imposée par l'article A.143-13 du règlement ANC 2015-11.
- une provision de frais de gestion des sinistres, destinée à couvrir les frais futurs liés à l'ensemble des sinistres et recours provisionnés.

Provisions d'égalisation

Des provisions constituées conformément à l'article R.343-7 alinéa 6 du Code des assurances sont destinées à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux risques liés aux événements suivants :

- Catastrophes naturelles,
- Grêle,
- Attentats et terrorisme.

Autres provisions techniques

- provisions mathématiques de rentes :
 - Les rentes d'incapacité issues des contrats couvrant les risques autres que les dommages corporels et allouées au titre des accidents survenus avant le 1^{er} janvier 2013, sont calculées sur la base de la table de mortalité mentionnée à l'article 600-5 du règlement ANC n° 2015-11 et d'un taux d'actualisation plafonné à 60 % de la moyenne des TME des 24 derniers mois des emprunts de l'Etat français (sans pouvoir dépasser 3,5 %) majoré de 10 points de base. En application de cette disposition, le taux d'actualisation retenu en 2021 pour ce type de rentes est de 0,08 %.

Pour les rentes allouées au titre des accidents survenus à compter du 1^{er} janvier 2013 et dont le montant est revalorisé selon la loi n° 51-695 du 24 mai 1951 ou la loi n° 74-1118 du 27 décembre 1974, un taux d'inflation de 2 % est également pris en compte. Le taux d'actualisation ainsi retenu pour ce type de rentes est de -1,92 % au 31 décembre 2021.

- Les rentes d'incapacité et d'invalidité issues des contrats couvrant des risques corporels sont calculées à partir des lois de maintien en incapacité et en invalidité indiqués aux articles 600-2, 600-3 et 600-4 du règlement ANC n° 2015-11 modifié et d'un taux d'actualisation plafonné à 75 % de la moyenne des TME des 24 derniers mois des emprunts de l'Etat français (sans pouvoir dépasser 4,5 %). Dans le cas où le taux moyen au cours des vingt-quatre derniers mois des emprunts de l'Etat français est négatif, l'entreprise d'assurance retient, en fonction de la situation considérée, un taux d'actualisation inférieur ou égal à zéro. En application de cette disposition, le taux d'actualisation retenu en 2021 pour ce type de rentes est de 0 %.
- La provision pour risques en cours, déterminée par catégories d'assurance, est destinée à couvrir, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, la charge des sinistres et des frais afférents au contrat pour la période s'écoulant entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de prime, pour la part de cette charge qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises.
- provision pour risque d'exigibilité :
Cette provision est « destinée à faire face à une insuffisance de liquidité des placements en cas de modification du rythme de règlement des sinistres ».
Selon l'article R.343-5 du Code des assurances, la provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R.343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en

situation de moins-value latente nette globale (après constatation des provisions pour dépréciations durables).

Une moins-value latente nette globale est constatée lorsque la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces mêmes placements évalués de la manière suivante :

- Pour les valeurs mobilières cotées et les titres cotés mentionnés au a de l'article R. 343-11 :
La valeur retenue est le cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date ;
- Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement mentionnés au c de l'article R. 343-1 :
La valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;
- Pour les autres actifs :
Leur valeur est évaluée selon les règles prévues à l'article R. 343-11.

Conformément à l'article R343-6 du Code des assurances, la charge liée à la dotation à la PRE est étalée sur une durée de 8 ans maximum en adéquation avec la durée des passifs.

Conformément à l'article R322-6 du Code des assurances, le report de charge de la PRE constitué en vertu de l'article R343-6 est déduit du bénéfice distribuable mentionné à l'article L.232-11 du Code de commerce. Il est également déduit du bénéfice défini au deuxième alinéa de l'article L.232-12 du même code.

- provision pour risques croissants :

Cette provision est destinée à couvrir, pour les opérations d'assurance contre les risques de maladie et d'invalidité, la différence des valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

Aucune provision pour risques croissants n'a été constatée pour l'exercice 2021.

PROVISIONS (AUTRES QUE TECHNIQUES)

Cette rubrique comprend :

- des provisions pour risques et charges divers,
- des provisions pour charges destinées à couvrir les engagements pris par la société vis-à-vis de son personnel :
 - Avantages à court terme :
Ils sont payables dans les douze mois et sont comptabilisés immédiatement en charge.
 - Avantages long terme et avantages postérieurs à l'emploi :
Conformément à la recommandation CNC 2003 R 01 § 6211, la société Abeille IARD & Santé applique la méthode préférentielle et utilise la méthode des unités de crédits projetées dans le calcul de ses engagements.
Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, elle applique la méthode dite du « corridor » en étalant les écarts actuariels excédant 10 % du maximum entre la juste valeur des actifs de couverture et de l'obligation à l'ouverture sur la durée résiduelle d'activité.
Concernant les autres avantages à long terme, comme requis par cette même recommandation, elle reconnaît les écarts actuariels immédiatement en résultats et comptabilise donc au bilan la valeur nette de l'engagement.

Les hypothèses actuarielles utilisées sont détaillées dans l'annexe B13-D-1.

REASSURANCE

Les acceptations sont comptabilisées soit sur la base des comptes annuels transmis, soit à partir des données transmises par les services de souscription.

Les cessions de primes, de commissions et de sinistres sont établies conformément aux différents traités de réassurance en cours.

Le traité de réassurance en quote-part de 50 %, appelé traité « Mixer » mis en place en 2016 a été résilié à effet du 31 décembre 2021. Pour mémoire, il s'appliquait au net des autres programmes de réassurance existants, et couvrait les risques techniques sur l'ensemble du portefeuille ainsi que les risques de marché sur la part des actifs relative aux engagements réassurés.

A la place du traité Mixer, de nouvelles couvertures de réassurance ont été signées à effet du 31/12/21, avec une quote-part à 25 % dont 20 % avec la SCOR et 5 % avec Swiss Re. Il permet de réassurer les provisions de sinistres nettes des autres réassureurs telles que comptabilisées. Les postes cédés sont : les provisions pour sinistres à payer (PSAP) nettes de cessions, y compris les provisions pour tardifs (IBNR) nettes de cessions, plus les provisions pour sinistres non encore manifestés (PSNEM) nettes de cessions, plus les provisions mathématiques de rentes nettes de cessions, moins les prévisions de recours à encaisser nettes de cessions.

Les titres déposés par les réassureurs en couverture des provisions techniques sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

DIFFERENCES DE CONVERSION

Les opérations en devises sont converties en euros d'après les cours de change du jour d'inventaire.

Conformément aux articles 241-5 et 241-6 du règlement ANC 2015-11, les différences de change sont constatées :

- au bilan s'il s'agit de différences de conversion sur des positions structurelles (principalement titres de participations stratégiques, dotation en devises aux succursales),
- en résultat de change s'il s'agit de différences de change sur des positions de change opérationnelles.

Hors bilan

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur.

Compte de résultat

OPERATIONS D'ASSURANCES NON-VIE

Primes :

Les primes correspondent aux émissions nettes d'annulations, à la variation des primes restant à émettre, ainsi qu'aux primes acceptées en réassurance.

Sinistres :

Les sinistres payés correspondent aux prestations et frais internes et externes payés au cours de l'exercice. Ils incluent également les versements périodiques de rentes.

Dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte sésame vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L.161-33 et R.161-43 du Code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

PRODUITS DES PLACEMENTS

Le résultat de la gestion des placements est constitué d'une part des produits courants nets de charges sur valeurs mobilières, immobilières et autres placements, et d'autre part des résultats sur cessions d'actifs. Dans ce dernier cas, les plus-values sur valeurs mobilières sont déterminées par différence entre le prix de cession et leur valeur d'inventaire déterminée par la méthode FIFO.

Le résultat de la gestion des placements est ventilé entre :

- les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques et figurant dans le compte de résultat technique,
- et ceux issus des capitaux propres apparaissant dans le compte de résultat non technique.

Cette allocation des produits financiers est calculée sur la base du rapport « provisions techniques nettes de réassurance / (provisions techniques nettes de réassurance + fonds propres) ».

FRAIS GENERAUX ET COMMISSIONS

Les frais généraux et les commissions, d'abord comptabilisés en fonction de leur nature, sont ensuite ventilés en fonction de leur destination, selon l'approche suivante :

- affectation directe, sans application d'aucune clé forfaitaire, pour les charges directement affectables par destination,
- utilisation de clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, pour les charges ayant plusieurs destinations et pour celles qui ne sont pas directement affectables.

Les frais généraux et commissions sont ainsi ventilés selon les destinations suivantes :

- frais de règlement de sinistres,
- frais d'acquisition des contrats,
- frais d'administration des contrats,
- frais affectés à la gestion financière des contrats,
- autres charges techniques.

FRAIS D'ACQUISITION REPORTEES

La comptabilisation des FAR a été réalisée conformément aux dispositions de l'article 151-1 du règlement ANC 2015-11. La probabilité des résiliations visées à l'article L.113-15-2 du Code des assurances est prise en compte pour la période d'imputation des frais d'acquisition.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les opérations qui par nature ont un caractère non récurrent et étranger à l'exploitation, notamment les charges résultant de cas de force majeure étrangère à l'exploitation, sont portées en produits et charges exceptionnels (annexe de l'art. 336-1 du règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015).

CHARGE FISCALE

En application de la convention d'intégration fiscale entre Abeille Assurances et les filiales membres du groupe intégré (dernière version du 22 octobre 2006, renouvelable par tacite reconduction), Abeille IARD & Santé verse à Abeille Assurances une somme équivalente au montant de l'impôt qui aurait grevé son résultat et/ou sa plus-value nette à long terme de l'exercice si la société avait été imposable distinctement. Cette somme constitue la contribution de la société au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe fiscal.

L'impôt enregistré au compte de résultat comprend l'impôt payable au titre de l'exercice clos, la liquidation de l'impôt sur les sociétés et la taxe sur boni.

2 - DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX DU PLAN COMPTABLE

Aucune dérogation n'a été faite aux principes généraux du plan comptable.

3 - CHANGEMENTS DE METHODE

Néant

4 - CHANGEMENTS DE REGLEMENTATION AYANT UN IMPACT SUR LE RESULTAT

Néant

B - NOTES SUR LES POSTES DU BILAN ET SUR LE HORS-BILAN

NOTE B-1 - EVOLUTION DES ACTIFS INCORPORELS ET DES PLACEMENTS

NOTE B-2 - VARIATIONS DES PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS DES ACTIFS INCORPORELS ET DES PLACEMENTS

Note B-1 - Mouvements

(en milliers d'euros)	Montant brut 31-12-2020	Variation liée aux fusions	Augmentations	Diminutions	Montant brut 31-12-2021
Actifs incorporels	19 490	-	150	-	19 640
Terrains et constructions	304 593	-	22 039	32 667	293 965
Entreprises liées ou avec un lien de participation :					
- actions	610	-	-	-	610
- autres placements	-	-	300 000	-	300 000

Note B-1 - Corrections de valeurs
et Note B-2

(en milliers d'euros)	Amortissement Fusion	Amortissement dans l'exercice	Dotation prov.dépréc. dans l'exerc.	Reprise prov.dépréc. dans l'exerc.	Montant brut 31-12-2021	Amortiss. et prov.dépréc. 31-12-2021	Montant net 31-12-2021	Montant net 31-12-2020
Actifs incorporels	-	1 014	-	-	19 640	19 237	403	1 267
Terrains et constructions	-	1 511	1 650	3	293 965	41 336	252 629	266 414
Entreprises liées ou avec un lien de participation :								
- actions	-	-	-	-	610	-	610	610
- autres placements	-	-	-	-	300 000	-	300 000	-
Autres placements	-	-	-	-	2 336 767	765	2 336 002	2 179 488
Dépôts espèces chez les cédantes	-	-	-	-	7 582	-	7 582	7 994

NOTE B-3 - ETATS DES PLACEMENTS

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS (en milliers d'euros)	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION
I - Placements et instruments financiers à terme (détail des postes 3 et 4 de l'actif et des instruments financiers à terme)			
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement IFT stratégies de rendement	293 965	252 629	353 370
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement IFT stratégies de rendement	2 806	2 654	4 066
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4) IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement IFT stratégies de rendement	675 126	674 990	699 186
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement IFT stratégies de rendement			
5. Obligations et autres titres à revenu fixe IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement IFT stratégies de rendement	1 947 680	1 948 888	1 996 093
6. Prêts hypothécaires IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement IFT stratégies de rendement	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement IFT stratégies de rendement	615	138	138
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	6 652	6 652	6 652
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	1 030	1 030	1 030
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte - placements immobiliers - titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM - OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe - autres OPCVM - obligations et autres titres à revenu fixe IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement IFT stratégies de rendement	- - - - -	- - - - -	- - - - -
11. Autres instruments financiers à terme - stratégies d'investissement ou de désinvestissement - stratégies de rendement - autres opérations			
12. Total des lignes 1 à 11	2 927 875	2 886 982	3 060 537
a) Dont :			
- placements évalués selon l'article R. 343-9 et instruments financiers à terme rattachés décote non encore amortie prime de remboursement non encore reprise	1 873 823 - -	1 875 030 10 312 -95 348	1 921 786 - -
- placements évalués selon l'article R. 343-10 et instruments financiers à terme rattachés - placements évalués selon l'article R. 343-13 et instruments financiers à terme rattachés - placements évalués conformément à l'article 28 du décret n° 2004-342 du 21 avril 2004 - autres instruments financiers à terme	1 054 053 - -	1 011 951 - -	1 138 751 - -
b) Dont :			
- valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous - valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés - valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire) - valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France	2 921 223 - 6 652 -	2 880 330 - 6 652 -	3 053 884 - 6 652 -
- autres affectations ou sans affectation - les valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France sont détaillées par nature (A, R, RA, RE, RX). Elles font par ailleurs l'objet d'un tableau récapitulatif séparé, ventilant les placements par nature	- -	- -	- -
c) Dont :			
- placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE - placements et instruments financiers à terme hors OCDE	2 926 927 948	2 886 018 964	3 059 475 1 061

II - Actifs affectables à la représentation des provisions techniques
(autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

III - Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Dans l'état récapitulatif, les instruments financiers à terme liés à des placements sont rattachés aux placements concernés par la stratégie de la même façon que dans l'état détaillé. Lorsqu'une stratégie concerne plusieurs natures de placements, les instruments financiers à terme de la stratégie qui n'auront pas été rattachés aux placements de même nature, seront mentionnés à la rubrique 11 "autres instruments financiers à terme"

TABLEAU DE CONCORDANCE ENTRE LE BILAN ET L'ETAT DES PLACEMENTS (en milliers d'euros)

PLACEMENTS

- Actifs représentatifs des contrats autres que ceux en unités de compte (poste 3)	2 896 823
- Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte (poste 4)	-
	<hr/>
Sous-total bilan (classe 2)	2 896 823

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

Compris dans l'état des placements

- Amortissement des différences sur le prix de remboursement	-15 314
- Différence sur le prix de remboursement à percevoir	5 472
- Comptes de régularisation des Instruments Financiers à Terme Actif	-
- Comptes de régularisation des Instruments Financiers à Terme Passif	-

Total des placements en valeur nette	2 886 982
---	------------------

NOTE B-4 - CREANCES ET DETTES

Ventilation des créances et dettes selon la durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31-12-2021		31-12-2020	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Durée résiduelle jusqu'à un an	807 882	861 920	700 776	1 629 982
Durée résiduelle de 1 à 5 ans	21 520	-	27 221	-
Durée résiduelle de plus de 5 ans	4 632	-	8 988	-
TOTAL	834 034	861 920	736 985	1 629 982

Assurance et Réassurance

(en milliers d'euros)	31-12-2021		31-12-2020	
	Soldes Débiteurs	Soldes Crédoiteurs	Soldes Débiteurs	Soldes Crédoiteurs
Assurés	8 615	14 906	4 505	17 467
Intermédiaires d'assurance	643 754	60 479	633 699	61 570
Coassureurs	6 673	397	6 914	1 361
Réassureurs	81 517	638 123	9 506	1 409 947
Cédantes	206	69	207	82

N.B. : les soldes débiteurs sont bruts de provisions pour dépréciation ; les soldes crédoiteurs ne comprennent pas les primes acquises et non émises au titre des cessionnaires

NOTE B-5 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET ENTREPRISES LIEES

(en milliers d'euros)

a) Montants des participations et parts d'entreprises liées détenues dans des entreprises d'assurance :

NEANT

ENTITES DONT L'ENTREPRISE EST L'ASSOCIE INDEFINIMENT RESPONSABLE

NOM	SIEGE	FORME JURIDIQUE
SNC Agents 3A	13, rue du Moulin Bailly 92270 Bois-Colombes	Société en nom collectif

GROUPEMENTS DONT L'ENTREPRISE EST MEMBRE INDEFINIMENT RESPONSABLE

NOM	SIEGE	FORME JURIDIQUE
G.I.E. d'Abeille Assurances	80, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes	Groupelement d'intérêt économique
G.I.E. KAREO Services	2 Rue Pillet-Will 75009 PARIS	Groupelement d'intérêt économique
Groupelement de fait Dommages	13, rue du Moulin Bailly 92270 Bois-Colombes	Groupelement de fait
Groupelement de fait Vie	70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes	Groupelement de fait
Aviva Europe Services EEIG	One Park Place Hatch Street Dublin 2 Irlande	Groupelement européen d'intérêt économique

NOTE B-5 - FILIALES ET PARTICIPATIONS (suite)

TABEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS EXERCICE 2021

b) Tableau des filiales et participations (art.423-39 du règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015)
(en milliers d'euros)

SOCIETES	Capital	Réserves et report à nouveau (avant affectation des résultats)	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société										
1) FILIALES (+ 50%)										
- S.C.I.P. (1)	2 157	3 278	66,03%	23 528	1 649		4 138	1 677	1 121	
2) PARTICIPATIONS (10 à 50%)										
- SAS 100 Courcelles	90 000	(3 818)	40,00%	50 104	50 104		59	(1 965)	-	
- SCI Charles Hermite	316 582	11 837	12,65%	43 249	43 249		15 331	2 014	1 241	
- SCI Montaigne	225 000	(3 816)	33,33%	75 000	75 000		13 934	8 352	1 725	
- Perpetual Capital	173 500	13 994	13,90%	14 068	14 068		2 952	27 429		
3) PARTICIPATIONS (< à 10%)										
B. Renseignements globaux concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire n'excède pas 1% du capital de la société										
1) FILIALES (+ 50%)										
2) PARTICIPATIONS (10 à 50%)				610	610	-				
- GIE ABEILLE ASSURANCES			50,00%	1	1					
- ASSERCAR			13,00%	286	286					
- D.A.R.V.A.			60,00%	323	323					
3) PARTICIPATIONS (< à 10%)				2 128	2 127	-				
- Schroders			2,86%	2 126	2 126					
- OGIF			0,00%	2	1					

(1) Société Concessionnaire des Immeubles de la Pépinière
 NOTA : Ce tableau comprend les titres de sociétés immobilières constituant des titres de participation

NOTE B-6 - OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES OU AVEC LESQUELLES EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

Note B-6 A - Actifs sur les entreprises du groupe

(en milliers d'euros)	Entreprises liées	31-12-2021 Entreprises lien particip.	Total	Entreprises liées	31-12-2020 Entreprises lien particip.	Total
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-	-	-
Placements	300 000	610	300 610	-	610	610
. Actions, autres titres à revenu variable	-	610	610	-	610	610
. Obligations, TCN, autres titres à revenu fixe	300 000	-	300 000	-	-	-
. Prêts	-	-	-	-	-	-
. Dépôts auprès d'établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
. Autres placements	-	-	-	-	-	-
. Créances espèces déposées chez les cédants	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	-	-	-	4 342	-	4 342
. Primes non acquises	-	-	-	-	-	-
. Sinistres	-	-	-	4 342	-	4 342
. Participation aux bénéfices et ristournes	-	-	-	-	-	-
. Egalisation	-	-	-	-	-	-
. Autres	-	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-	-
. Dont preneurs d'assurances	-	-	-	-	-	-
. Dont intermédiaires d'assurances	-	-	-	-	-	-
. Dont autres tiers	-	-	-	-	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	2	-	2	-	-	-
Débiteurs divers	2 565	-	2 565	557	-	557
Capital appelé non versé	-	-	-	-	-	-
Comptes courants	-	-	-	-	-	-
Intérêts et loyers acquis non échus	-	-	-	-	-	-
Autres comptes de régularisation (actif)	-	-	-	-	-	-
TOTAL	302 567	610	303 177	4 900	610	5 510

N.B. : Les montants indiqués sont nets de provisions

Note B-6 B - Passifs et engagements envers les entreprises du groupe

(en milliers d'euros)	Entreprises liées	31-12-2021 Entreprises lien particip.	Total	Entreprises liées	31-12-2020 Entreprises lien particip.	Total
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-	-
Provisions techniques brutes	-	-	-	-	-	-
. Primes non acquises	-	-	-	-	-	-
. Sinistres	-	-	-	-	-	-
. Participation aux bénéfices et ristournes	-	-	-	-	-	-
. Egalisation	-	-	-	-	-	-
. Autres	-	-	-	-	-	-
Dettes pour espèces cessionnaires	-	471	471	-	459	459
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-	-	-	-	-
. Dont preneurs d'assurances	-	-	-	-	-	-
. Dont intermédiaires d'assurances	-	-	-	-	-	-
. Dont autres tiers	-	-	-	-	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	80	-	80	1 402 067	-	1 402 067
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
Dettes envers des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	-	1 412	1 412	-	192	192
Comptes de régularisation (passif)	-	-	-	-	-	-
TOTAL	80	1 883	1 963	1 402 067	651	1 402 718

NOTE B-8 - ACTIONNARIAT

	31-12-2021
ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS d'une valeur nominale de 45,74 €
ACTIONS ORDINAIRES :	
- Abeille Assurances (Ex Aviva France)	3 908 436
- SAS LOCAMAT	1
TOTAL	3 908 437

NOTE B-9 - VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Solde au 31-12-2020	Affectation Résultat 2020	Mouvements s/cap.propres	Résultat 2021	Solde au 31-12-2021
Capital social	178 772	-	-	-	178 772
Primes liées au capital social	15 559	-	-	-	15 559
Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-
Réserves	70 000	-	-	-	70 000
- Réserves indisponibles	-	-	-	-	-
- Réserves statutaires	-	-	-	-	-
- Réserves réglementées :					
. Plus-values nettes à long terme	-	-	-	-	-
. Réserve de capitalisation	-	-	-	-	-
- Autres réserves	70 000	-	-	-	70 000
Capital souscrit non appelé	-	-	-	-	-
Report à nouveau	-54 363	34 546	-	-	-19 817
Acomptes sur dividendes	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	34 546	-34 546	-	-224 445	-224 445
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	244 514	-	-	-224 445	20 069
Dividendes distribués		-			

NOTE B-10 - ACTIFS INCORPORELS

(en milliers d'euros)	31-12-2021			31-12-2020		
	Montant brut	Amortissements	Montant net	Montant brut	Amortissements	Montant net
FRAIS D'ETABLISSEMENT						
. FRAIS DE CONSTITUTION	-	-	-	-	-	-
. FRAIS DE PREMIER ETABLISSEMENT						
. Prospection	-	-	-	-	-	-
. Publicité	-	-	-	-	-	-
. FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET OP. DIVERSES	70	70	-	70	70	-
FRAIS DE RECHERCHES ET DE DEVELOPPEMENT	-	-	-	-	-	-
DROIT AU BAIL	-	-	-	-	-	-
FONDS COMMERCIAUX	3 842	3 842	-	3 842	3 542	300
AUTRES ACTIFS INCORPORELS	15 728	15 325	403	15 579	14 612	967
TOTAL	19 640	19 237	403	19 491	18 224	1 267

NOTE B-11 - PROVISIONS POUR RISQUES EN COURS

(en milliers d'euros)	Bilan 31-12-2021	Bilan 31-12-2020
Provisions pour risques en cours	46 500	29 900

NOTE B-12 - PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Note B-12 A - Prévisions de recours à encaisser		
(en milliers d'euros)	Bilan 31-12-2021	Bilan 31-12-2020
Prévisions de recours à encaisser	397 599	346 587

Note B-12 B - BONI / MALI		
(en milliers d'euros)	Bilan 31-12-2021	Bilan 31-12-2020
<i>Affaires gérées en direct hors pools transports :</i>		
Provisions pour sinistres ouverture *	1 667 917	1 562 583
Prestations payées dans l'exercice s/exercice antérieur *	472 305	441 680
Provisions pour sinistres clôture s/exercice antérieur *	1 281 287	1 142 772
BONI / (MALI)	-85 675	-21 869

* Montants nets de recours encaissés ou prévus, incluant les frais de gestion

NOTE B-12 - PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER (suite)

Note B-12 C - Evolution au cours des trois derniers exercices des primes acquises et de la charge de sinistres *
(Entreprises visées à l'article L 310 - 1 3°)

(en milliers d'euros)

Périmètre retenu : affaires gérées en direct hors pools transports

Année d'inventaire / Année de survenance	2017	2018	2019	2020	2021
2019					
Règlements	931 538	900 440	648 385		
Provisions	165 833	260 634	591 442		
Total des sinistres (S)	1 097 371	1 161 074	1 239 827		
Primes acquises (P)	1 561 900	1 487 637	1 585 898		
Ratio de sinistralité (S/P)	70,26%	78,05%	78,18%		
2020					
Règlements	958 780	952 223	937 376	623 904	
Provisions	145 705	190 730	304 269	525 145	
Total des sinistres (S)	1 104 485	1 142 954	1 241 646	1 149 048	
Primes acquises (P)	1 551 560	1 489 581	1 574 959	1 666 224	
Ratio de sinistralité (S/P)	71,19%	76,73%	78,84%	68,96%	
2021					
Règlements	982 548	985 119	1 010 284	876 968	697 635
Provisions	125 595	160 001	216 706	322 563	730 418
Total des sinistres (S)	1 108 142	1 145 120	1 226 990	1 199 531	1 428 053
Primes acquises (P)	1 562 529	1 482 198	1 573 715	1 653 816	1 749 066
Ratio de sinistralité (S/P)	70,92%	77,26%	77,97%	72,53%	81,65%

(*) Montants nets de recours encaissés ou prévus, incluant les frais de gestion

NOTE B-13 - AUTRES INFORMATIONS SUR LE BILAN

(en milliers d'euros)	ACTIF		PASSIF		
	Bilan 31-12-2021	Bilan 31-12-2020	Bilan 31-12-2021	Bilan 31-12-2020	
A) ACTIFS AVEC RESERVE DE PROPRIETE	Néant	Néant			
B) COMPTES DE REGULARISATION					
Intérêts acquis non échus	10 676	10 523			
Loyers acquis non échus	219	206			
Frais d'acquisition reportés	93 304	94 225			
Frais d'acquisition d'immeuble à répartir sur plusieurs exercices	-	-			Produits à répartir sur plusieurs exercices
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	15 314	14 761	Amortissement des différences sur prix de remboursement
Différences sur prix de remboursement à percevoir	5 472	5 577	-	47 113	Report des commissions reçues des réassureurs
Autres comptes de régularisation actif	16	-	-	-	Autres comptes de régularisation passif
TOTAL REGULARISATION ACTIF	109 687	110 531	15 314	61 874	TOTAL REGULARISATION PASSIF
Produits à recevoir (rattachés aux créances)	1 717	2 229	60 497	53 974	Charges à payer (rattachées aux dettes)
C) PRIMES REMBT EMPRUNTS NON AMORTIS	Néant	Néant			
D) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			23 202	22 212	Provisions pour engagements sociaux
			18 656	3 852	Provision pour fiscalité différée
					Autres provisions pour risques et charges
			41 858	26 064	TOTAL

Annexe B13-D1 IAS 19 Abeille IARD Santé : Avantages postérieurs à l'emploi**AVANTAGES DU PERSONNEL**

Avantages à court terme :

Ils sont payables dans les douze mois et sont comptabilisés immédiatement en charge.

Avantages à long terme :

Suite à l'abrogation de la recommandation CNC n°2003-R-01, la société Abeille IARD & Santé continue à appliquer la principale méthode retenue en pratique et à utiliser la méthode des unités de crédits projetés dans le calcul de ses engagements conformément au principe de permanence des méthodes.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, elle applique la méthode dite du « corridor » en étalant les écarts actuariels excédant 10 % du maximum entre la juste valeur et la valeur comptabilisée. Concernant les autres avantages à long terme, comme requis par cette même recommandation, elle reconnaît les écarts actuariels immédiatement en résultats et comptabilise donc au bilan la valeur nette de l'engagement.

**AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI
(en milliers d'euros)****1- Régime à cotisations définies**

La société verse des cotisations à un régime de retraite par capitalisation gérée par la société d'assurance Cardif. Cette cotisation s'élève à 2,30% de la masse salariale. Le montant des cotisations constatées en charge s'est élevé à 1 284 K€.

2- Régime à prestations définies

Il est constitué :

- de la couverture médicale :

Suite à la renégociation avec les instances du personnel, Abeille Assurances ne finance plus la moitié de la cotisation des retraités à la mutuelle. En revanche, une provision a été constituée correspondant à une estimation des déficits de la mutuelle sur le collège des retraités, à la charge de l'employeur et intégrant notamment la partie financée par l'entreprise par l'intermédiaire des cotisations qu'elle verse pour les actifs, - des indemnités de fin de carrière (en application des conventions collectives Assurances), - du PSAD : régime de retraite surcomplémentaire envers d'anciens cadres dirigeants, fermé en 1978. Ce régime est géré par le BCAC. - du régime de retraite sur-complémentaire, fermé au 1er janvier 1996, géré par Cardif. La surcouverture résiduelle est portée par Abeille Assurances, signataire du contrat avec Cardif pour l'ensemble du Groupe.

En K€

Nom du régime	Mutuelle	IFC/IDR	PSAD	Total
Variation de la dette actuarielle				
- Valeur de la dette actuarielle à l'ouverture	8 297	14 273	87	22 657
- Coût des services rendus dans la période	622	880		1 502
- Intérêt sur la dette	44	44	0	88
- Cotisations employés				
- Modification du régime				
- Acquisitions/Cessions de filiales				
- Réductions de régimes				
- Cessations de régimes				
- Evénements exceptionnels				
-(Gains)/pertes actuariels	-1 425	-642	-43	-2 109
- Prestations	-30	-508	-23	-562
- Ecart de conversion				
- Transfert des provisions de personnel	-135	13		-122
- Autres				
- Valeur de la dette actuarielle à la clôture (A)	7 373	14 060	21	21 454
Dont régimes entièrement non financés	7 373	14 060	21	21 454
Dont régimes financés en tout ou partie				
Variation des actifs de couverture				
- Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture	Néant	Néant	Néant	Néant
- Prestations versées				
- Rendements des actifs				
- Ecart actuariel				
- Juste valeur des actifs de couverture à la clôture (B)	Néant	Néant	Néant	Néant
Couverture financière (A-B)	7 373	14 060	21	21 454
- Ecart actuariels restant à amortir (gains/pertes)	-599	-1 963	34	-2 528
- Coût des services passés restant à amortir				
- Dette initiale restant à amortir				
- Actif non comptabilisé				
Montant comptabilisé au bilan	6 774	12 097	55	18 926
Juste valeur des droits à remboursement				
- Juste valeur des droits à remboursement à l'ouverture				
- Juste valeur des droits à remboursement à la clôture				
- Précisions sur les droits à remboursement				
Charge de l'exercice				
- Coût des services rendus de la période	622	880		1 502
- Coût financier (effet de la désactualisation)	44	44	0	88
- Prestations				
- Rendement attendu des actifs de régime				
- Amortissement des profits ou pertes actuariels	32	131	18	181
- Amortissement du coût des services passés				
- Amortissement de la dette initiale non constatée				
- Profit ou perte résultant de la réduction ou de la liquidation				
- Plafonnements d'actifs				
- Evénements exceptionnels				
- Autres				
Coût total de la période	698	1 055	18	1 772
Justification de la différence entre la valeur de bilan à l'ouverture et à la clôture (recommandation CNC 2003 - R01) :				
Valeur de bilan à l'ouverture	6 242	11 537	60	17 839
Prestations	-30	-508	-23	-562
Transfert de personnel	-135	13		-122
Charges de l'exercice	698	1 055	18	1 772
Valeur de bilan à la clôture	6 774	12 097	55	18 926
Hypothèses actuarielles :				
- Taux d'actualisation retenus régime	1,2%	0,7%	0,1%	
- Taux de rendement attendus des actifs régime				
- Table de mortalité des actifs	TGF 05 et TGF 05	INSEE F 2011-2013		
- Table de mortalité des retraités	TGF 05 et TGF 05		TGH-TGF 2005	
- Taux attendus d'augmentation de salaires		*		
- Taux d'évolution des coûts médicaux	3,0%			
- Taux d'augmentation des rentes retenu				1,75%
- Age de départ en retraite		63 ans pour non cadres / 64 ans pour cadres et membres de Direction		
- Taux de sortie	*	*		

* en fonction de la tranche d'âge et de la catégorie professionnelle

Note B13-D2 IAS19 : Engagements long terme

Médaille du travail

(en milliers d'euros)	31-12-2021	31-12-2020	Variation
Médaille du travail	1 290	1 315	(25)
Jours anniversaires	2 986	3 059	(73)
TOTAL	4 276	4 374	(98)

C - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

NOTE C-1 - PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

NOTE C-1.A - Revenus des placements et frais financiers

(en milliers d'euros)	Entreprises liées	2021 Autres	Total	Entreprises liées	2020 Autres	Total
Revenus des placements						
Revenus des participations	-	-	-	-	7	7
Revenus des placements immobiliers	1 121	7 452	8 573	916	6 220	7 136
Revenus des autres placements	-	32 287	32 287	-	30 193	30 193
Autres revenus financiers	-	-	-	-	-	-
Total des revenus des placements	1 121	39 739	40 860	916	36 421	37 336
Frais financiers	121	16 212	16 334	121	5 359	5 480
Pour mémoire :						
Autres produits (1)			27 268			22 027
Autres charges (1)			17 374			32 279

(1) y compris profits et pertes provenant de la réalisation de placements

NOTE C-1.B - Allocation réglementaire du résultat financier

(en milliers d'euros)	2021	2020
Compte technique non-vie	33 629	18 191
Compte non technique	792	3 414
TOTAL	34 420	21 604

NOTE C-2 - RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES (en milliers d'euros)	DOMMAGES CORPORELS		AUTOMOBILE			DOMMAGES AUX BIENS				CATAS- TROPES NATURELLES	R.C. GENERALE
	Contrats individuels	Contrats collectifs	Garanties R.C.	Garanties Dommages	Total	Particuliers	Profes- sionnels	Agricoles	Total		
1. Primes acquises	212 071	38 483	169 200	500 935	670 135	241 503	159 553	122 368	523 424	45 454	100 095
1a. Primes	213 915	38 434	171 361	512 967	684 328	243 952	162 062	122 958	528 972	46 039	102 264
1b. Variation des primes non acquises	1 844	-48	2 161	12 032	14 193	2 449	2 510	590	5 549	585	2 169
2. Charges des prestations	152 753	40 832	380 680	322 109	702 789	170 145	119 436	114 195	403 776	41 994	56 923
2a. Prestations et frais payés	159 954	36 415	182 371	289 529	471 901	151 160	81 353	95 284	327 797	31 937	45 139
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-7 201	4 417	198 309	32 580	230 888	18 985	38 083	18 911	75 979	10 057	11 785
A. SOLDE DE SOUSCRIPTION	59 318	-2 350	-211 480	178 826	-32 654	71 358	40 117	8 173	119 647	3 461	43 172
5. Frais d'acquisition	29 909	6 531	28 312	82 308	110 620	53 227	25 654	18 760	97 641	6 822	19 125
6. Autres charges de gestion	9 317	3 000	12 052	27 795	39 847	17 541	9 528	7 051	34 121	2 220	5 795
B. CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION	39 225	9 531	40 364	110 103	150 467	70 768	35 183	25 811	131 762	9 042	24 920
7. Produits des placements alloués	1 636	148	8 862	4 294	13 156	3 491	2 290	1 146	6 927	1 259	1 961
8. Participation aux résultats											
C. SOLDE FINANCIER	1 636	148	8 862	4 294	13 156	3 491	2 290	1 146	6 927	1 259	1 961
9. Part des réassureurs dans les primes acquises	111 946	20 828	114 429	286 805	401 234	146 665	110 651	76 171	333 487	49 200	43 808
10. Part des réassureurs dans les prestations payées	77 605	20 395	189 052	167 052	356 104	87 069	58 396	57 841	203 306	32 304	25 754
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	-	-	16 070	-	16 070	-1 136	7 966	625	7 455	-12 041	8 146
12. Part des réassureurs dans les participations aux résultats	18 801	4 644	19 495	54 048	73 543	34 682	17 541	12 693	64 917	4 416	12 359
13. Commissions reçues des réassureurs											
D. SOLDE DE REASSURANCE	-15 540	4 211	110 189	-65 706	44 483	-26 050	-26 747	-5 012	-57 809	-24 521	2 450
RESULTAT TECHNIQUE	6 188	-7 522	-132 793	7 312	-125 482	-21 969	-19 523	-21 504	-62 997	-28 844	22 663
Provisions techniques brutes de réassurance :											
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)	78 248	134	73 340	226 208	299 548	107 926	66 637	17 000	191 562	21 568	26 406
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)	76 404	182	71 179	214 176	285 355	105 476	64 127	16 410	186 013	20 983	24 237
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	45 766	15 141	758 701	141 230	899 931	184 353	155 337	100 600	440 290	140 606	180 330
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	52 475	10 684	602 400	108 651	711 051	165 364	121 646	79 989	367 000	108 129	168 481
18. Autres provisions techniques (clôture)	4 355	1 776	170 805	-	171 805	15 746	20 657	-	36 403	-	1 612
19. Autres provisions techniques (ouverture)	4 846	1 815	128 797	-	128 797	15 750	16 265	1 700	33 714	22 420	1 677

NOTE C-2 - RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES (en milliers d'euros)	PROTECTION JURIDIQUE	ASSISTANCE	PERTES PECUNIAIRES	TRANSPORT	CONSTRUCTION		CREDIT	CAUTION	ACCEP-TATIONS	TOTAL GENERAL
					Dommmages ouvrages	Responsabilité Civile				
1. Primes acquises	15 436	709	62	10 411	55 752	58 499	-	2 786	11 628	1 744 944
1a. Primes	15 422	709	58	10 851	58 601	58 643	-	2 789	11 607	1 772 634
1b. Variation des primes non acquises	-14	-	-3	440	2 849	144	-	3	-21	27 689
2. Charges des prestations	11 114	248	-11	3 794	32 295	106 419	-	917	12 782	1 566 626
2a. Prestations et frais payés	8 969	248	6	3 996	20 685	42 010	-	564	7 880	1 157 500
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	2 145	-	-17	-202	11 611	64 409	-	353	4 901	409 125
A. SOLDE DE SOUSCRIPTION	4 322	461	73	6 617	23 457	-47 920	-	1 869	-1 153	178 319
5. Frais d'acquisition	4 765	-	5	2 061	5 805	7 294	-	443	-	291 021
6. Autres charges de gestion	1 613	-6	1	552	2 711	3 679	-	97	1 324	104 271
B. CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION	6 378	-6	6	2 613	8 516	10 973	-	540	1 324	395 292
7. Produits des placements alloués	241	-	-	-90	2 834	5 558	-	-	-	33 629
8. Participation aux résultats										
C. SOLDE FINANCIER	241	-	-	-90	2 834	5 558	-	-	-	33 629
9. Part des réassureurs dans les primes acquises	9 127	229	32	6 243	66 916	-3 783	-	2 302	6 742	1 048 312
10. Part des réassureurs dans les prestations payées	5 556	124	-7	2 389	17 298	54 131	-	471	4 175	799 606
11. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations	-	-	-	-495	81	-1 678	-	249	4 634	22 421
12. Part des réassureurs dans les participations aux résultats										
13. Commissions reçues des réassureurs	3 139	-3	3	1 246	4 362	5 487	-	538	665	194 116
D. SOLDE DE REASSURANCE	-431	-108	-36	-3 103	-45 174	61 723	-	-1 045	2 731	-32 168
RESULTAT TECHNIQUE	-2 247	358	31	810	-27 400	8 388	-	285	254	-215 513
Provisions techniques brutes de réassurance :										
14. Provisions pour primes non acquises (clôture)	1 696	-	3	3 360	26 425	869	-	3	87	649 910
15. Provisions pour primes non acquises (ouverture)	1 710	-	7	2 920	23 576	725	-	-	108	622 221
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	19 997	-	1	6 346	247 683	591 929	-	353	19 980	2 608 353
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	17 852	-	18	6 548	236 072	527 520	-	-	15 245	2 221 075
18. Autres provisions techniques (clôture)	-	-	-	-	-	-	-	-	2 926	217 877
19. Autres provisions techniques (ouverture)	-	-	-	-	-	-	-	-	2 760	196 030

NOTE C-3 - AUTRES ELEMENTS D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	2021	2020
A) CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires	59 508	58 638
Pensions de retraite	-	-
Charges sociales	28 002	27 805
Autres	1 967	1 960
Total	89 477	88 403
B) COMMISSIONS D'ASSURANCE DIRECTE	284 612	275 284
C) PRIMES BRUTES EMISES EN ASSURANCE DIRECTE		
France	1 761 026	1 674 501
U.E. (hors France)	-	-
Hors U.E.	-	-
Total	1 761 026	1 674 501
D) ENTREES DE PORTEFEUILLE		
Primes	-	-
Sinistres	-	-
E) SORTIES DE PORTEFEUILLE		
Primes	Néant	Néant
Sinistres	Néant	Néant

NOTE C-4 - INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

(en milliers d'euros)	2021	2020
Résultat de l'exercice (A)	-224 445	34 546
Provision pour impôt constituée au titre de l'exercice (B)		
France	-	4 000
Etranger	-	-
	A + B	38 546
Variation des amortissements dérogatoires (C)	-	-
Reprise de la provision pour investissement (D)	-	-
A + B + C + D	-224 445	38 546

NOTE C-5 - CHARGE FISCALE

(en milliers d'euros)	2021	2020
Provision pour impôt constituée au titre de l'exercice	-	4 000
Excédent de provision constituée à la clôture de l'exercice précédent	-3 765	-
Impôts des succursales étrangères	-	-
Variation des provisions pour fiscalité différée :		
Fiscalité passive :		
. Plus-values de fusion	-	-
. Plus-values sur O.P.E.	-	-
. Coupons	-	-
Fiscalité active :		
. Provision pour restructuration	-	-
. Provision garantie de passif	-	-
. Provision contribution exceptionnelle retraite	-	-
Provisions suite à redressement fiscal	7 274	-
Taxe sur les excédents de provisions pour sinistres	-	-45
CHARGE FISCALE COMPTABILISEE	3 509	3 955

NOTE C-6 - VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BENEFICES

(en milliers d'euros)	2021	2020
Impôt sur les bénéfices afférent aux opérations ordinaires	-	5 305
Impôt sur les bénéfices afférent aux opérations exceptionnelles	-	-1 511
Impôt dû	-	3 794
PROVISION POUR IMPOT CONSTITUEE AU COURS DE L'EXERCICE	-	4 000

NOTE C-7 - VENTILATION DES OPERATIONS EXCEPTIONNELLES ET NON TECHNIQUES

(en milliers d'euros)	2021	2020
Produits exceptionnels		
Reprise de la provision pour investissement	-	-
Reprise sur autres provisions réglementées	-	-
Autres produits exceptionnels	-	-
Utilisation ou reprise de provisions pour charges exceptionnelles	26	26
Utilisation ou reprise de provisions pour dépréciation exceptionnelles	-	-
Total	26	26
Charges exceptionnelles		
Dotation de l'exercice à la provision pour investissement	-	-
Dotation de l'exercice aux autres provisions réglementées	-	-
Autres charges exceptionnelles	-	4 718
Dotation de l'exercice aux provisions pour charges exceptionnelles	28	26
Dotation de l'exercice aux provisions pour dépréciation exceptionnelles	-	-
Total	28	4 744
Produits non techniques		
Honoraires et commissions	-	-
Récupérations	-	-
Autres produits	47	130
Total	47	130
Charges non techniques		
Commissions	-	-
Autres charges	264	879
Total	264	879

NOTE C-8 - ETAT COMPARATIF DES FRAIS GENERAUX ET DES COMMISSIONS BRUTES

(en milliers d'euros)	2021	2020
Charges par nature		
Frais généraux		
. Charges externes	121 327	118 184
. Frais de personnel	89 478	88 403
. Impôts et taxes	16 355	16 599
. Dotations aux amortissements et provisions	18 147	5 569
. Autres charges de gestion courante	764	-105
sous-total :	246 071	228 650
Commissions brutes	288 613	277 821
TOTAL PAR NATURE	534 685	506 471
Charges par destination		
Frais de règlement des sinistres	123 293	117 064
Frais d'acquisition des contrats	291 021	285 604
Frais d'administration des contrats	118 000	101 683
Frais affectés à la gestion financière	2 371	2 120
Autres charges techniques	-	-
TOTAL PAR DESTINATION	534 685	506 471

D - AUTRES INFORMATIONS

NOTE D-1 - CONSOLIDATION

SOCIETE MERE

Les comptes annuels d'Abeille IARD & Santé sont consolidés :

Au niveau groupe : par intégration globale dans les comptes d'Aéma,
dont le siège social est situé au 1, rue Jacques Vandier 79000 Niort

NOTE D-2 - INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL

	2021		2020	
	Personnel commercial	Autre personnel	Personnel commercial	Autre personnel
Effectif moyen du personnel				
Direction		22		22
Cadres	134	542	138	529
Non cadres	-	557	-	553
Total du personnel	134	1 121	138	1 104

NOTE D-3 - INFORMATIONS SUR LES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions du règlement ANC 2016-07, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes distinguant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes de ceux facturés au titre des services autres que la certification des comptes est mentionnée dans les comptes d'Abeille Assurances.
